

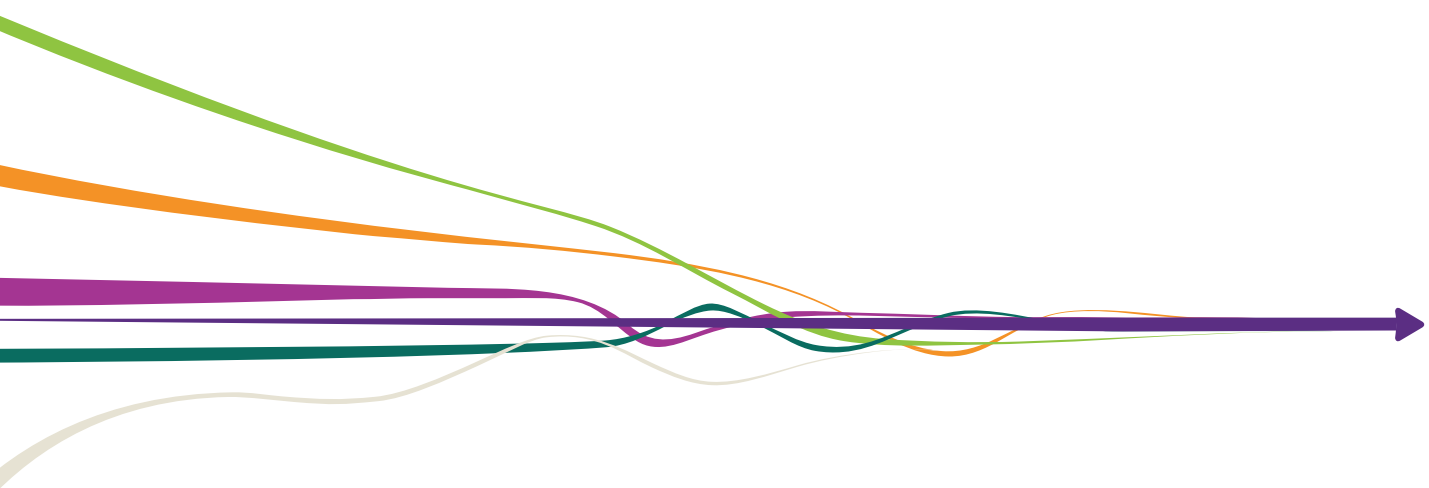
Cameroon Policy Analysis and Research Center
Centre d'analyse et de recherche sur les politiques économiques et sociales

Facilité Élargie de Crédit 2018-2020

Comment réussir la mise en œuvre ?

*Une auto-évaluation des politiques et des institutions du pays
basée sur le Country Policy and Institutions Assessment (CPIA)*

Années
2016 & 2017



**Facilité Elargie de Crédit 2018-2020,
Comment réussir la mise en œuvre ?**

EVALUATION DES POLITIQUES ET INSTITUTIONS DU PAYS

Une auto-évaluation des politiques et des institutions du pays basée sur
le Country Policy and Institutions Assessment (CPIA)

2016 & 2017

Yaoundé, Avril 2018

SOMMAIRE

LISTES DES TABLEAUX GRAPHIQUES ET ENCADRES	6
LISTES DES SIGLES ET ABREVIATIONS	7
AVANT-PROPOS	13
A. GESTION ECONOMIQUE.....	15
1. Gestion macroéconomique.....	15
2. Politique budgétaire.....	18
3. Politique de la dette.....	20
B. POLITIQUES STRUCTURELLES	24
4. Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale et de promotion du commerce.....	24
5. Secteur financier.....	25
6. Environnement de la réglementation des affaires.....	28
C. MESURES D'INCLUSION / D'EQUITE SOCIALE	32
7. Egalité hommes-femmes	32
8. Equité dans l'utilisation des ressources publiques	35
9. Valorisation des ressources humaines	39
10. Protection sociale et travail	41
11. Politiques et réglementation de l'environnement	44
D. GOUVERNANCE : GESTION ET INSTITUTIONS DU SECTEUR PUBLIC	47
12. Droits à la propriété et gouvernance basée sur l'état de droit	47
13. Qualité de la gestion budgétaire et financière	50
14. Efficacité de la mobilisation des ressources	52
15. Qualité de l'administration publique	55
16. Transparence, obligation de rendre compte et corruption dans le secteur public	59
Annexe Récapitulatif des notations par critère depuis 2011	62

LISTES DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ENCADRES

Tableau 1 : Évolution de l'état de conformité aux critères de convergence 2011-2017	16
Tableau 2 : Statistiques sur le mobile money – MTN et Orange – Cameroun	28
Tableau 3 : Taux net ajusté de scolarisation au primaire	32
Tableau 4 : Proportion des sièges occupés par les femmes au Parlement national %	33
Tableau 5 : Représentation des femmes dans les exécutifs communaux %	33
Tableau 6 : Représentation féminine dans la préfectorale au 31 décembre 2017	33
Tableau 7 : Evolution de la couverture vaccinale (en %)	39

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution du déficit commercial (en milliards de FCFA)	17
Graphique 2 : Evolution de quelques indicateurs clés de l'économie camerounaise	23

ENCADRES

Encadré 1 : L'Agenda 2030 des Nations Unies	38
Encadré 2 : Pour une refondation des institutions de formations des personnels de service public : le cas de l'ENAM et de l'ISMP	58

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

APE	Accords de Partenariats Economiques
ACBF	African Capacity Building Foundation-Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique
AFD	Agence Française de Développement
ANIF	Agence Nationale d'Investigation Financière
ANOR	Agence des Normes et de la Qualité
API	Agence de Promotion des Investissements
APME	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
ART	Agence de Régulation des Télécommunications
ARV	Antirétroviraux
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCPME	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BNT	Barrières Non Tarifaires
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAMERCAP-PARC	Centre d'Analyse et de Recherche sur les Politiques Economiques et Sociales-Cameroon Policy Analysis and Research Center
CAMTEL	Cameroon Telecommunications
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CASEMF	Cadre d'Analyse et de Suivi des Etablissements de Microfinance
CBC	Commercial Bank of Cameroon
CBF	Cameroon Business Forum
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CCIMA	Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat
CDC	Caisse de Dépôts et Consignations
CDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CDMT	Cadre de Dépense à Moyen Terme

CEDAW	Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination Against Women
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d’Afrique Centrale
CEP	Certificat d’Etudes Primaires
CER	Communautés Économiques Régionales
CFC	Crédit Foncier du Cameroun
CFCE	Centre de Formalités de Création d’Entreprises
CFS	Contrôle Financier Spécialisé
CIEP	Comité Interministériel d’Evaluation des Projets
CIP	Centrale des Incidents et de Paiement
CME	Centre des Impôts des Moyennes Entreprises
CNC	Commission Nationale de la Concurrence
CNDP	Comité National de la Dette Publique
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNUDCI	Commission des Nations pour le Droit Commercial International
COBAC	Commission Bancaire de l’Afrique Centrale
CONAC	Commission Nationale Anti Corruption
CONSUPE	Contrôle Supérieur de l’Etat
COP	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
COTCO	Cameroon Oil Transportation Company
CPIA	Country Policy and Institutions Assessment
CSI	Centre Spécialisé des Impôts
CSU	Couverture Santé Universelle
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DAE MINFI	Direction des Affaires Économiques
DCOOB	Division de Contrôle des Operations Budgétaires
DGB	Direction Générale du Budget
DGD	Direction Générale des Douanes
DGE	Direction des Grandes Entreprises
DGI	Direction Générale des Impôts
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l’Emploi
DSX	Douala Stock Exchange
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages

EDS	Enquête Démographique et de Santé
EMF	Etablissements de Microfinance
EMIA	Ecole Militaire Inter Armée
ENA France	Ecole Nationale d'Administration
ENAM	Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
ENAP Canada	Ecole Nationale d'Administration Publique
EPA	Etablissement Public Administratif
FCFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FCV	Fonds Vert Climat
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FIBANE	Fichier Bancaire National des Entreprises
FMI	Fonds Monétaire International
FMM	Force Mixte Multinationale
FS	Formation Sanitaire
GABAC	Groupe d'Action Contre le Blanchissement de l'Argent
GICAM	Groupement Inter patronal du Cameroun
HALCOMI	Halte au Commerce Illicite
IMO	International Maritime Organization
INS	Institut National de la Statistique
ISMP	Institut Supérieur de Management Public
LDF	Loi De Finances
M2	Masse Monétaire
MICS	Enquête par Indicateurs Multiples
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINDUH	Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat
MINEDUB	Ministère de l'Éducation de Base
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPEDD	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances

MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
MINMIDT	Ministère des Mines et du Développement Technologique
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MINSEP	Ministère des Sports et de l'Éducation Physique
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OCI	Organisation de la Coopération Islamique
ODD	Objectifs du Développement Durable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PADC	Projet d'Animation et de Développement Culturel
PAJER-U	Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PAK	Port Autonome de Kribi
PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PBF	Financement Basé sur la performance
PIAASI	Programme d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel
PIB	Produit Intérieur Brut
PLANUT	Plan d'Urgence Triennal
PM	Premier Ministre
PME	Petite et Moyenne Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PPBS	Planification-Programmation-Budgétisation et Suivi
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRC	Présidence de la République du Cameroun
Projet HIMO	Projet Haute Intensité de Main-Œuvre
PTF	Partenaire Technique et Financier
PTME	Prévention de la Transmission de la Mère et de l'Enfant

PUSJ	Plan d'Urgence Spécial Jeune
PVID	Pension Vieillesse, Invalidité et Décès
RASIPEFIN	Rapport sur la Situation et les Perspectives Economiques de la Nation
RCA	République Centrafricaine
REDD	Reducing Emission from Deforestation and Forest Degradation
RGE	Recensement Général des Entreprises
SARL	Société à Revenu Limité
SEND	Soldes Engagés Non Décaissés
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SIGIPES	Système Informatique de Gestion Intégrée des Personnels de l'Etat et de la Solde
SPM	Services du Premier Ministre
STEM	Science, Technologie, Ingénierie et Mathématiques
TCS	Tribunal Criminel Spécial
TEC	Tarif Extérieur Commun
TPE	Très Petites Entreprises
TPG	Tarif Préférentiel Généralisé
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNECA	United Economic Commision for Africa
UWECA	United Way East Central Albama
VA	Valeur Ajoutée
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WEF	World Economic Forum

AVANT-PROPOS

Comment le Cameroun en est encore arrivé à un programme d'appui budgétaire avec les bailleurs de fonds? Bien qu'ayant dans nos mémoires toutes les séquelles des divers Programmes d'Ajustements Structurels, l'économie camerounaise dans sa dernière decade a amorcé une croissance timide à la faveur de l'initiative PPTTE. Toutefois, les crises sécuritaires au niveau interne, à ses frontières et conjoncturelles à l'international auraient eu raison d'elle au point de trouver la bouffée d'oxygène dans un programme de Facilité Elargie de Crédit (FEC) avec le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement.

Dans ce qui est devenu un exercice de routine depuis 2011 avec la parution de son premier numéro, l'Evaluation des Politiques et des Institutions du Pays (CPIA) est un exercice national qui évalue chaque année la qualité des politiques et la performance des institutions camerounaises sous l'encadrement du Centre d'Analyse et de Recherche sur les Politiques Economiques et Sociales (CAMERCAP-PARC). Bien qu'il mesure traditionnellement la capacité de notre pays à soutenir la croissance durable, la réduction de la pauvreté et l'efficacité de l'utilisation de l'aide au développement, en mettant l'accent sur les moyens qui sont sous le contrôle du pays plutôt que sur les résultats (tels que les revenus nationaux et les taux de croissances). Cette édition a mesuré les capacités nécessaires pour réussir la mise en oeuvre du programme (FEC).

Cet exercice du Country Policy and Institutions Assessment (CPIA) est réalisé par la Banque Mondiale (BM) et la Banque Africaine de Développement

(BAD) depuis des années. La méthodologie utilisée par les deux institutions est assez similaire dans l'approche et dans la finalité à savoir déterminer le niveau d'allocation des ressources financières au pays dans ces différents guichets. Ce qui est normal, étant donné que les deux institutions sont avant tout des banques de développement.

Le CAMERCAP-PARC, sous le mentorat de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF), dans sa mission de suivi-évaluation des politiques publiques reprend le même exercice d'évaluation, mais avec quelques plus-values :

1. **Sur l'approche méthodologique**, le même support de collecte est utilisé. Mais ici on parle d'autoévaluation, car l'exercice est fait par les nationaux.
2. **Sur la finalité**, l'analyse est focalisée sur les capacités et non sur l'allocation des ressources. Ce qui permet ainsi d'aboutir à des propositions de réformes et/ou de renforcement des capacités dans les domaines ciblés.

Par ailleurs, le fait que le pays se retrouve à nouveau sous programme économique sous la surveillance du FMI et des autres PTFs associés à la FEC conforte cet exercice. Car en réalité, le retour sous ajustement par un programme de réformes "**contrôlées**" indique l'urgence d'un renforcement des capacités.

Oui le Cameroun a besoin de mettre à niveau ses habiletés à atteindre les objectifs que le pays se fixe lui-même. Et cet "aggiornamento" doit se faire sur le triple plan institutionnel, organisationnel ainsi que du capital humain.

C'est la condition sine qua non pour retrouver la route qui devrait nous mener vers l'émergence.

La présente édition se situe dans un contexte caractérisé par le ralentissement de l'activité économique dans le pays. Cette situation s'explique sous deux angles. Premièrement, la crise des matières premières a eu un impact sur les activités économiques et les échanges de biens et services. La chute des prix des matières premières a eu pour conséquence directe : l'effondrement de la valeur des exportations. Mais leur volume a également diminué avec le ralentissement de la croissance économique. Deuxièmement, le pays fait face à trois défis sécuritaires: l'insécurité au niveau des frontières avec la secte islamique Boko Haram, la situation avec la RCA; et la crise au Sud-Ouest et Nord-Ouest.

Le monde bouge, il change même très rapidement et le Cameroun doit courir s'il ne veut pas rater le train de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable auxquels il a souscrit, et être tenu en marge "**Left Behind**". Chaque acteur concerné par la chaîne des institutions politiques publiques trouvera dans ce rapport quelques idées utiles, certes non magiques, pour booster ses capacités nécessaires à la réussite du programme afin de corriger rapidement le tir qui permettra au pays de se remettre sur la voie de l'émergence qu'il s'est fixée. Dans cette perspective, l'orthodoxie dans la coordination et la rationalisation de nos institutions devrait être un impératif sinon la règle. Quant au CAMERCAP-PARC, nous continuons notre mission de veille stratégique et de conseil pour un Cameroun qui gagne.

Une édition en numéro double.

Contrairement à notre tradition établie depuis 2011 de produire une évaluation annuelle du CPIA, le numéro que vous avez entre les mains est une édition spéciale qui porte sur l'évaluation des années 2016 et 2017, en un seul package. Deux principales motivations à cela :

- i.) **Sur le plan technique et de la finalité de l'exercice.** Le rythme d'implémentation des actions de politiques économiques pouvant apporter des changements perceptibles est suffisamment peu conséquent au point d'avoir l'impression que rien n'a bougé à l'intervalle des douze derniers mois. Ainsi en élargissant le champ d'observation (des critères retenus) à 2 ans, nous ne courons pas le risque de redire les mêmes choses. D'où l'urgence des réformes...
- ii.) **Notre mission de veille économique.** Tout en restant fidèle au canevas standard de l'exercice dans ses quatre domaines, seize critères et cinquante trois sous-critères, nous avons voulu apporter notre contribution en inscrivant les analyses de cette évaluation dans le contexte ambiant, celui du programme économique en cours, soutenue par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) avec son pool de partenaires réunis autour du FMI.

Notre souhait est que, sans être un bailleur de fonds, ACBF à travers le CAMERCAP-PARC, participe à la recherche de solutions au redressement économique du Cameroun par son approche de développement des capacités. C'est notre engagement : ***Evaluer-Proposer-Innover !***

Barnabé Okouda
Directeur Exécutif

A. GESTION ECONOMIQUE

1. Gestion macroéconomique

Ce critère permet d'évaluer la qualité des politiques monétaires et/ou de taux de change, ainsi que des politiques relatives à la demande globale. Ces politiques sont de haute qualité lorsqu'elles encouragent une croissance économique durable à moyen terme.

Note 5,0/6

Critère 1 : Les objectifs des politiques monétaires et de taux de change en matière de stabilisation des prix sont-ils clairement définis ?

Les objectifs de la politique monétaire et de taux de change en matière de stabilisation des prix sont clairement définis par la Banque Centrale des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Elle définit et met en œuvre la politique monétaire commune à tous les six (06) États membres de la CEMAC. Le régime de change est fixé par rapport à l'Euro et la stabilité des prix est clairement perceptible à travers le critère de convergence énonçant que l'inflation doit être inférieure à 3% par an. En cohérence avec les exigences d'un régime de change fixe, la Banque Centrale gère les réserves communes par le biais du compte d'opérations logé dans la Banque Centrale de France, mais aussi du portefeuille d'investissements géré par la BEAC elle-même.

Sur les deux (02) dernières années, le Cameroun a enregistré un taux d'inflation respectivement de +0,9% (2016) et +0,5% (2017), respectant ainsi la norme communautaire d'être en dessous de +3%.

La politique de crédit des banques et établissement financiers a été orientée par la politique monétaire de la Banque Centrale qui a d'une part, fixé l'objectif de refinancement du Cameroun pour chaque trimestre ; et d'autre part, fixé par le biais du Comité de politique monétaire, le taux d'intérêt des appels d'offres par lequel la BEAC procède aux injections de liquidité. S'agissant des réserves de change, même si le volume global de la Communauté a fortement diminué, celui du Cameroun s'est situé au-dessus de trois (03) mois d'importations sur la période sous revue.

De manière globale, avec l'adoption le 21 décembre 2016 à Yaoundé du principe d'un programme de réformes pour les six (06) pays de la zone, et la conclusion effective des négociations pour quatre (04) pays, la réunion des plénipotentiaires de la zone franc au regard des indications macroéconomiques en présence en septembre 2017 à Dakar a écarté le spectre d'une dévaluation du Franc CFA (XAF) à court et moyen terme.

A ce jour, le débat sur le Franc CFA reste plus fondé sur les arguments idéologiques et politiques que techniques.

Tableau 1 : Évolution de l'état de conformité aux critères de convergence de la CEMAC 2011-2017

Libellés	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Solde budgétaire de base sur PIB (norme ≥ 0)							
CEMAC	4,2	0,7	0,9	-0,5	-1,9	-4,5	-1,2
Dont : Cameroun	-0,4	0,6	-0,5	0,0	0,9	-3,8	-0,8
Taux d'inflation annuel moyen (Norme ≤ 3 %)							
CEMAC	2,5	3,8	2,0	3,2	2,5	1,1	1,5
Dont : Cameroun	2,9	2,4	2,1	1,8	2,7	0,9	0,5
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme ≤ 70 %)							
CEMAC				29,5	38,3	39,8	41,1
Dont: Cameroun	17,8	18,5	20,3	22,8	28,1	29,7	31,2
Arriérés (int. et ext.) gestion courante (en milliards ; critère : retard de paiement ≥ 120 jours)							
CEMAC	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Dont : Cameroun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	nd	nd
Avoirs de réserves en mois d'importations							
CEMAC	5,2	5,7	5,6	6,1	4,6	2,2	2,1
Dont : Cameroun	4,4	4,6	4,3	3,6	5,0	3,0	3,5

Source : CEMAC

Critère 2 : Les politiques de demande globale sont-elles axées sur le maintien de l'équilibre extérieur à court et moyen termes (dans le contexte extérieur et prévisible actuel)?

Note 3,5/6

Plusieurs mesures de politiques économiques visant à améliorer la demande globale ont été prises depuis 2010 (début de la mise en œuvre du DSCE). Elles sont perceptibles à travers les programmes et projets conduits dans diverses administrations techniques. Au titre de l'année 2016, l'examen du budget de l'État révèle la poursuite de ces programmes et projets dans des domaines aussi variés que la production et la fourniture de l'énergie dans le but de favoriser la production industrielle, les infrastructures routières et portuaires, l'agriculture notamment l'encadrement et la fourniture d'intrants.

La même tendance s'est poursuivie en 2017. Une analyse approfondie des données et faits en

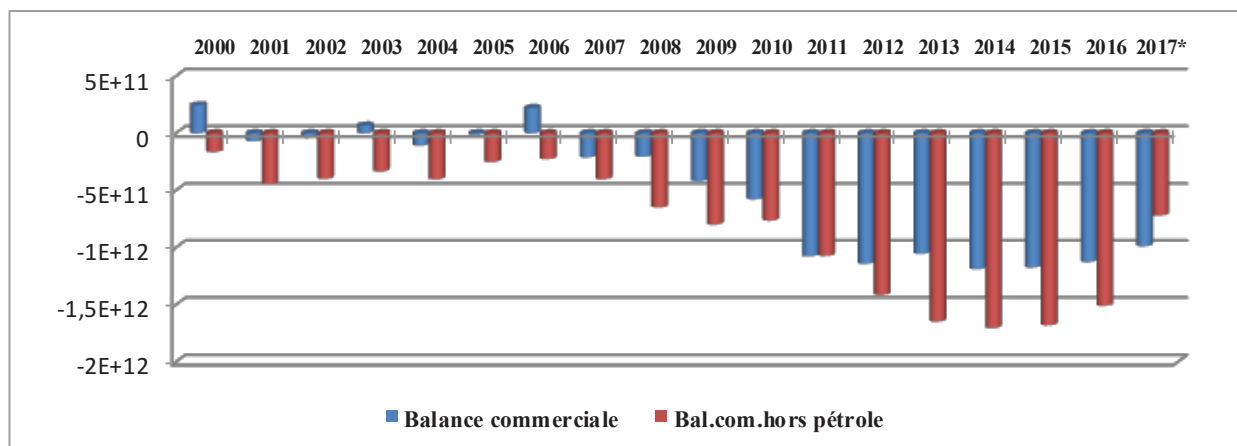
présence et des échanges avec les Experts en matière de commerce international nous ont permis de lever un pan de voile sur quelques considérations fondamentales si l'on veut réussir le programme économique en cours et renverser la tendance. Il s'agit notamment : (i) du faible taux de couverture des statistiques douanières tels que les travaux de l'Institut National de la Statistique le démontrent ; (ii) du non enregistrement du commerce transfrontalier, et plus grave ; (iii) la question des prix de transfert¹.

¹ Le prix de transfert représente le niveau de prix pratiqué par une maison mère pour une transaction avec une entreprise du même groupe (filiale). Au-delà de la vente de produit, ce prix couvre également toutes les prestations de services intra-groupes : partage de certains frais communs entre plusieurs entreprises du groupe (frais d'administration générale ou de siège), mise à disposition de personnes ou de biens, redevances de concession de brevets ou de marques, relations financières, services rendus par une entreprise du groupe aux autres entreprises. Et c'est là l'une des sources de la fuite des capitaux ou flux illicites de capitaux dont souffrent les pays africains et de manière singulière le Cameroun. Les secteurs de matières premières (bois, hydrocarbures et minerais) des travaux publics et de la distribution des produits manufacturiers sont particulièrement concernés.

Au-delà de la nature structurellement déséquilibrée de notre balance commerciale (Importations des biens d'équipements contre exportations des matières premières brutes), ces 03 phénomènes contribuent à enfoncer notre balance commerciale et à la maintenir sous l'eau. En dépit de tout cela, l'impact de la mise en œuvre de ces politiques reste peu satisfaisante, en atteste, la poursuite de la dégradation du compte

courant avec un déficit de 737 milliards représentant 4,4% du PIB en 2016 contre 693,9 milliards représentant 4,1% du PIB en 2015. Un léger retournement de tendance a pu être constaté en 2017, dans le cadre des mesures édictées par le programme économique et financier auquel le pays a souscrit, à la suite de crise communautaire dans la zone CEMAC depuis 2016.

Graphique 1 : Évolution du déficit commercial (en milliards de FCFA)



Source : INS et DAE/MINFI * = neuf premiers mois de l'année 2017

Critère 3 : Les politiques mises en place permettent-elles d'éviter l'éviction de l'investissement privé ?

Note 4,5/6

Dans le cadre de sa politique monétaire, l'objectif de refinancement arrêté par la Banque Centrale plafonne l'admission au refinancement des effets publics qui peuvent être présentés par les banques commerciales. Cette politique vise en effet à favoriser les collatéraux privés et donc le financement du secteur privé.

On notera toutefois que, du fait des déficits budgétaires importants pour lesquels le secteur financier régional et national est fortement sollicité,

le patronat camerounais à travers le GICAM estime que les ponctions de liquidité par l'État raréfient les ressources dont le secteur privé a besoin et créent ainsi un phénomène d'éviction. Cette position du patronat est cependant contestée par la Banque Centrale qui rappelle qu'avec les taux directeurs bas, les difficultés d'accès au crédit que rencontre le secteur privé et qui sont perceptibles par des primes de risques élevées facturées par les banques, sont le fait des entreprises privées elles-mêmes dont les formes juridiques, et les insuffisances managériales sont porteuses. Cette thèse est étayée par le volume des créances en souffrance essentiellement imputables au secteur privé, soit neuf (09) milliards de FCFA au 31 août 2017 (en hausse de +2,5%) par rapport à 2016.

Il convient enfin de noter que de nombreuses incitations sont offertes pour faciliter l'investissement privé (*régime Partenariat Public-Privé, loi de 2013 relative à l'incitation de l'investissement privé*) ; deux (02) structures dédiées à l'accompagnement des investisseurs : l'API : *Agence de Promotion des Investissements* et l'APME : *Agence de promotion des PME*. En outre, il existe un dialogue permanent entre l'État et le secteur privé, dans le cadre du Cameroon Business Forum (CBF), qui permet aux deux parties de s'accorder sur la marche de l'économie ainsi que sur les réformes nécessaires. Outre ces incitations, le Gouvernement a contribué à la mise en place du crédit-bail à travers le programme PADC (CAMLEASE) qui est doté d'un fonds de cinq (05) milliards XAF pour favoriser le financement des équipements de production des entreprises.

2. Politique budgétaire

Ce critère permet d'évaluer la viabilité à court et moyen termes de la politique budgétaire (en tenant compte de la politique monétaire et de taux de change, ainsi que de la soutenabilité de la dette publique), et son impact sur la croissance. La politique budgétaire est considérée comme non viable lorsqu'elle se traduit par une augmentation continue du ratio dette/PIB, et/ou lorsqu'elle crée des besoins financiers qui ne peuvent pas être adéquatement satisfaits en mobilisant les fonds disponibles pour le secteur public. La viabilité est évaluée en tenant compte des dépenses publiques hors-budget et des éléments de passifs éventuels.

Critère 4 : Dans quelle mesure, le solde primaire est géré de manière à garantir la viabilité des finances publiques ?

Note 3,5/6

Par principe, le solde primaire qui traduit la capacité du pays à honorer ses engagements en matière de dette, après paiement des dépenses incompressibles, est considéré comme révélateur de l'équilibre budgétaire. Ce solde permet de connaître les effets de la politique budgétaire du fait que les paiements d'intérêts sont retranchés des dépenses. Une succession de lourds déficits est très préjudiciable à la viabilité des finances publiques, car le déficit est financé par un endettement supplémentaire. Lorsque l'encours de la dette est élevé, le coût de son service accroît encore le déficit, ce qui fait obstacle à la viabilité budgétaire.

En 2016 les résultats budgétaires se sont dégradés. Le déficit budgétaire, base-caisse et dons inclus, s'est creusé à 6,5 % du PIB. En revanche, le pays a observé un solde budgétaire de base négatif de 26,9 milliards (0,15% du PIB) et un taux d'endettement en augmentation même si, selon les autorités, la dette reste soutenable. Au plan interne, en 2016, un rallongement des délais de paiement a été observé et la Commission de la CEMAC sur la base d'une méthodologie différente estime que le pays a accumulé les arriérés de paiement.

Le rapport d'exécution budgétaire au 30 juin 2017 affiche un déficit de 7% par rapport aux prévisions de recettes, qui se répercutent sur les dépenses en retrait de 7,6% sur les prévisions².

Dans le cadre de la FEC 2018-2020, un renforcement des capacités de mobilisation des recettes de rationalisation est un enjeu central.

² Selon la DAE/MINFI-Cameroon Tribune du 04 octobre 2017.

A ce sujet, la **Note d’Orientation N° 04 publiée** par CAMERCAP-PARC en Octobre 2017 propose quelques points d’atterrissage.

Critère 5 : Dans quelle mesure, les dépenses publiques et/ou les recettes publiques peuvent être ajustées pour absorber les chocs, le cas échéant ?

Note 4,0/6

Pour faire face à la baisse continue des cours du pétrole brut, les autorités ont combiné une politique budgétaire de précaution et la régulation budgétaire. La politique budgétaire de précaution consiste en un blocage préventif de 20% du budget de fonctionnement de chaque ministère et conséquemment de 20% du budget de fonctionnement global, dans le but de faire face aux éventuels chocs. La mise en œuvre de la régulation budgétaire se traduit par des quotas budgétaires par trimestre à chaque ordonnateur du budget de l’État. Parallèlement, il est mis en place le Comité de Trésorerie dont l’objectif est l’anticipation de ces chocs et la possibilité d’en neutraliser les impacts.

Enfin, le dispositif législatif permet de recourir à des ordonnances ou à des lois de finances rectificatives pour procéder aux ajustements souhaités de la Loi de finances.

Depuis 2017, une circulaire du MINFI institue le principe de retenue à la source de la provision budgétaire pour les impôts, lors de la liquidation des engagements des dépenses des administrations. Le challenge reste cependant, l’évaluation de cette mesure sur le double plan de la traçabilité et de son efficacité.

Critère 6 : Dans quelle mesure, la fourniture de biens publics, y compris les infrastructures, est compatible avec la croissance à moyen terme ?

Note 3,0/6

Pour promouvoir la croissance à moyen terme, le Cameroun met l’accent dans le cadre du DSCE, sur le développement des infrastructures à travers la mise en œuvre de grands projets structurants dans les domaines de l’énergie, du transport et des télécommunications. Cependant, le rythme de réalisation de ces projets reste peu satisfaisant. En effet, aucun projet engagé n’a pu s’exécuter sans interruption et par conséquent n’a pu être livré à temps. Du fait de ces retards, les effets escomptés sur la croissance sont eux-mêmes décalés réduisant également les effets escomptés sur les recettes publiques.

En 2016, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre un Plan d’Urgence Triennal qui vise à accélérer la croissance économique et rattraper le retard accusé dans la mise en œuvre du DSCE. A l’évidence, le pays a réalisé un taux de croissance de 4,5% en 2016 et l’estimation le situe à 3,7% en 2017, ce qui peut être qualifié de bonne performance dans un contexte de crise sous-régionale, même si cette croissance reste très en deçà des objectifs du DSCE.

Les problèmes persistent en terme de fourniture de l’énergie, d’approvisionnement en eau potable, d’insuffisance d’infrastructures routières et de qualité des télécoms. La fourniture de biens publics dans certains domaines reste donc peu appropriée.

3. Politique de la dette

Critère 7 : Dans quelle mesure, la stratégie de gestion de la dette contribue à réduire au minimum les risques budgétaires et à promouvoir la soutenabilité de la dette à long terme ?

Note 4,0/6

Il existe un Comité National de la Dette Publique du Cameroun (CNDP) qui a pour principale mission de coordonner, de suivre la mise en œuvre de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique et de veiller à sa mise en cohérence avec les objectifs de développement et la capacité de remboursement de l'État. A ce titre, il est élaboré et annexé chaque année à la Loi de Finances, un document de stratégie d'endettement public qui fixe pour la période considérée, le cadre général dans lequel doit être conduite la politique gouvernementale en matière d'endettement public.

En 2016, l'État a élaboré la stratégie d'endettement à moyen terme sur la période 2017-2019. Cette stratégie s'inscrit dans un contexte principalement marqué par l'exécution des grands projets ainsi que ceux du Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance (PLANUT), d'une part, et la préparation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2019, d'autre part. Ainsi, le Gouvernement privilégie les emprunts à taux concessionnels. A défaut, il est prévu que les emprunts non concessionnels soient contractés principalement pour le financement des investissements et infrastructures à même de booster le développement économique, ce qui constitue une condition importante à la préservation de la soutenabilité de la dette.

En 2017, la mise en œuvre du programme économique de réformes soutenu par la FEC, sans l'annuler est désormais prioritaire et contraignante.

Critère 8 : Dans quelle mesure, la dette extérieure et intérieure est contractée dans le but d'atteindre et/ou de maintenir un niveau soutenable de la dette ?

Note 3,0/6

L'analyse de la viabilité de la dette au 31 décembre 2016, fait ressortir que la dette publique du Cameroun demeure viable avec un risque de surendettement modéré, car tous les ratios restent en dessous de leur seuil critique respectif. En effet, sur la période : (i) Le ratio encours de la dette publique sur le PIB, demeurera en dessous du seuil critique sous-régional de 70% du PIB ; (ii) Le ratio Valeur Actualisée (VA) de la dette publique extérieure sur le PIB estimé à 19% en fin 2016 demeure en dessous du seuil de 30% même en cas de chocs les plus extrêmes ; (iii). Le ratio de la VA de la dette publique extérieure sur les recettes d'exportation des biens et services est estimé à 83,2% en fin 2016 et demeure en dessous du seuil critique de 100%.

Au 30 juin 2017, selon les données officielles de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) : « l'encours de la dette publique et à garantie publique du Cameroun est évalué à 5 464 milliards (30,6% du PIB), contre 5 439 milliards calculé au 31 mars 2017, et 4 857 milliards à fin juin 2016 ». Cet encours est en augmentation de 0,5% en glissement trimestriel et 12,5% en glissement annuel. Les Soldes Engagés Non Décaissés (SEND's) quant à eux sont estimés à 5 142 milliards, dont 4 906 milliards sur financements extérieurs. Ils sont en hausse de 26,6% en glissement trimestriel et de 50,6% en glissement annuel.

Au regard du programme économique et financier approuvé par le FMI le 26 juin 2017 en faveur du Cameroun, la dette publique du Cameroun demeure viable avec un risque de surendettement modéré. Toutefois, le risque de non viabilité de la dette est maintenu en raison principalement du faible niveau des recettes d'exportation.

Néanmoins, la vitesse d'endettement du pays est très élevée. Cette situation, pour le FMI pour lequel les projections des exportations des biens et services sont plus faibles que celles des autorités nationales, le risque de surendettement est élevé et considéré comme depuis 3 ans d'autant plus que le rythme d'endettement est lui-même très rapide.

Critère 9 : Le degré de coordination entre la gestion de la dette et les autres politiques macroéconomiques.

Note 5,0/6

La gestion de la dette se fait en cohérence avec les autres politiques macroéconomiques dans but de respecter les critères de convergence de la CEMAC. En effet, un cadre de gestion et de coordination des politiques macroéconomiques et de la dette existe. De ce fait, le Comité National de la Dette Publique (CNDP) est coprésidé par les ministres en charge

des finances et de l'économie, la Caisse Autonome d'Amortissement assurant le Secrétariat Technique. Les analyses de la viabilité de la dette sont faites dans un cadre formel impliquant la Banque Centrale qui permet d'apprécier le marché intérieur, le Ministère des finances (Direction Générale du Trésor, Direction des Affaires Economiques), le Ministère de l'économie (Direction Générale de l'Economie, Direction Générale de la Coopération) et l'Institut National de la Statistique. Cette organisation met en place un cadre formel de coordination de la gestion de la dette et des autres politiques macroéconomiques. La politique d'endettement inscrite dans le cadre de la FEC, vise donc à éviter les risques de surendettement et à placer la dette sur une trajectoire soutenable. En outre, le stock important de SEND remet en exergue le problème de la faible maturation des projets. Le CAMERCAP-PARC y a consacré une étude en 2017 et suggéré quelques pistes pour y remédier.

Notre opinion sur la Gestion Economique

Les perspectives économiques à moyen terme du Cameroun constituent un défi majeur. Compte tenu de ces chocs considérables, le Gouvernement devrait mener des actions concrètes et en temps opportun afin de maintenir la stabilité macroéconomique et assurer des perspectives positives à moyen et à long termes.

Sur le plan de la gestion de la politique monétaire et financière, les pays de la zone FCFA devraient examiner en profondeur l'impact du régime de change actuel sur la gestion économique. En effet, l'économie étant basée sur la confiance et malgré les déclarations des autorités monétaires de la zone Franc le 05 octobre 2017 à Paris, sur le maintien de la parité et de la couverture à travers le compte d'opération, il faut cependant relever que l'opinion publique s'est saisie du débat sur le lien entre le franc CFA et le Trésor Français. Sur un plan plus pratique, il faut reconnaître aujourd'hui que le taux effectif réel n'est plus garanti en parité entre le CFA (XOF) et le CFA (XAF). Les citoyens ordinaires de la zone BCEAO appliquent systématiquement une décote de 5 à 10% sur le CFA de la zone BEAC.

Par ailleurs, le Gouvernement devrait saisir l'opportunité issue de la décision de la Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats du 31 octobre 2017, relative à la fusion des deux marchés financiers de la sous-

région (Bourse de Libreville (BVMAC) et de la Bourse de Douala (DSX)) pour booster l'investissement. Ceci passe par une densification du volume des transactions à la DSX.

S'agissant de la politique budgétaire, les mesures prises dans le cadre du programme économique soutenu par la Facilité Elargie de Crédit avec le FMI visent à rétablir le déficit budgétaire global de manière graduelle à atteindre 1,9% du PIB en 2019, sont portées sur l'exigence d'accroître les recettes et de rationaliser les dépenses publiques tout en améliorant la qualité de la dépense publique. A cet effet, la mise en place des mesures garantissant les bonnes pratiques dans le cadre de la gestion des arriérés des paiements connus sous le vocable « **Reste à payer** » est un impératif.

Pour mémoire, les arriérés de paiement trouvent leur origine dans de nombreux dysfonctionnements relevés dans l'exécution budgétaire et liés à l'adoption des budgets irréalistes tant dans les projections de recettes que de dépenses, la pratique des procédures dérogatoires à la procédure normale d'exécution de la dépense (caisses d'avances, avances de trésorerie, sauvegarde de crédit, engagements provisionnels, décisions de déblocage). Cette pratique comporte des risques fiduciaires qu'on aurait pu éviter en recourant à la procédure normale d'exécution de la dépense.

En effet, les budgets adoptés ne prennent pas en compte les différents passifs nés des exercices antérieurs. Selon le FMI, la situation des « restes à payer » au Cameroun est préoccupante, car leur stock a avoisiné la barre des 600 milliards au premier semestre 2017. Cette situation montre les difficultés réelles liées à l'apurement des « restes à payer » des exercices antérieurs à 2017 pour lesquels des actions ont été entreprises dans le cadre de la FEC avec le FMI en vue de leur apurement et de la restauration d'un cadre sain à l'exécution du budget.

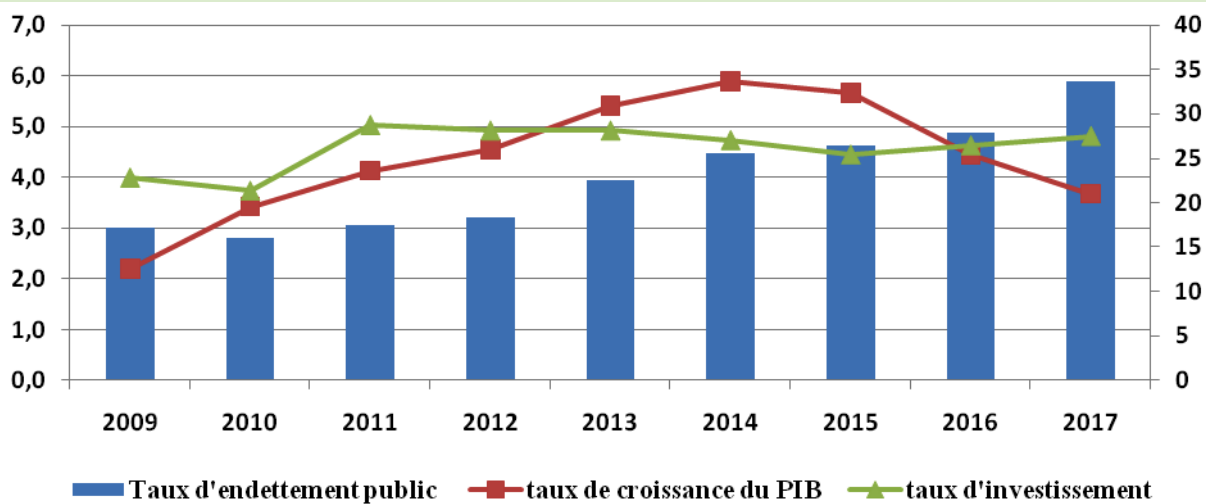
Ainsi, pour une gestion de la politique budgétaire saine, le Gouvernement devrait entre autres privilégier quelques bonnes pratiques dont :

- ↳ Un audit externe des arriérés relatifs aux dépenses budgétaires et hors budget (non engagées et sans ordre de paiement) des années antérieures et envisager un mécanisme de titrisation et leur mise en vente à la DSX ;
- ↳ La production d'une situation trimestrielle des « restes à payer » et montants dûs pour les exercices budgétaires antérieurs ;
- ↳ Le respect des dates de clôture des opérations budgétaires et comptables ;
- ↳ Et la régulation de la dépense au niveau de l'engagement et non du règlement.

Concernant la politique de la dette, si la stratégie de gestion mise en place par le Gouvernement est de nature à assurer la soutenabilité de la dette à moyen terme et à minimiser les risques budgétaires, il faut néanmoins reconnaître que depuis 2014, la vitesse d'endettement du Cameroun est relativement accélérée surtout dans un contexte caractérisé par des déficits budgétaires successifs et croissants, ainsi que des taux de croissances peu élevés.

A notre modeste avis, les inquiétudes se situent au niveau de l'impact des projets financés par la dette extérieure sur l'économie camerounaise à court, moyen et long termes. D'après le graphique ci-après, le lien entre l'investissement en infrastructure et la croissance économique au Cameroun n'est pas encore perceptible après huit (08) années de mise en œuvre du DSCE.

Graphique 2 : Évolution de quelques indicateurs clés de l'économie camerounaise



Source : CAMERCAP-PARC

Une mise en exploitation sans délai des infrastructures des projets de 1^{ère} génération devrait permettre d'injecter un souffle nouveau à la dynamique de l'économie nationale (Port Autonome de Kribi, Barrages de Lom Pangar, Memve'ele, Mekin, Autoroute Yaoundé-Nsimalen, etc.).

Par ailleurs, la dette intérieure reste non clarifiée. Notre modeste point de vue est que l'on pourrait la transformer en titres de créances détenues par les particuliers, et en faire un marché secondaire des titres pour animer la DSX.

B. POLITIQUES STRUCTURELLES

4. Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale et de promotion du commerce

Ce critère permet d'évaluer dans quelle mesure le cadre des politiques contribue à renforcer l'intégration régionale et le commerce des biens.

Critère 10 : Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale.

Evaluer le niveau de l'appui qu'apporte le pays aux organisations régionales dont il est membre, ainsi que son engagement en faveur de la coopération économique et des initiatives d'intégration régionale.

Note 5,0/6

Le Cameroun s'implique considérablement dans la promotion de l'intégration sous-régionale. Le pays reste très ouvert et est membre de plusieurs organisations sous-régionales. Il abrite également le siège de plusieurs institutions d'intégration sous-régionale. Il a été parmi les premiers à mettre en circulation le Passeport CEMAC, ce qui a contraint les autres pays membres à le rendre effectif dès novembre 2017 dans toute la sous-région.

Au plan sécuritaire, le Cameroun participe avec engagement à la résolution des conflits qui mettent en péril l'intégration régionale notamment le conflit en RCA. Le pays a ainsi accueilli des milliers de réfugiés en provenance de ce pays frère. Il s'est associé au Tchad, au Nigeria et au Niger pour combattre la secte islamiste Boko Haram à travers une Force Mixte Multinationale (FMM).

S'agissant de l'appartenance à la Zone Franc, le Cameroun participe à la mutualisation des réserves de change de la sous-région CEMAC. En 2016, avec la poursuite de la chute des cours du pétrole, c'est le Cameroun qui, grâce à sa diversification économique, a le plus contribué à l'approvisionnement des réserves de change.

En ce qui concerne les finances publiques, le pays a adopté en décembre 2011, les directives de la CEMAC relatives aux finances publiques, incluant les directives sur la transparence et la bonne gouvernance des finances publiques, les lois de finances, la comptabilité publique, la nomenclature budgétaire de l'État, le plan comptable de l'État et le tableau des opérations financières de l'État. Toutefois, le Cameroun a tardé à transposer dans les textes nationaux ces directives, ce qui fut fait en fin 2017.

S'agissant de l'intégration commerciale au niveau sous-régional, l'engagement unilatéral du Cameroun dans le cadre des APE n'a pas été apprécié par les autres pays membres de la CEMAC en rapport avec la dynamique communautaire en Afrique Centrale. La Conférence extraordinaire des Chefs d'Etats d'octobre 2017 a recommandé aux États d'observer la plus grande prudence dans l'application des instruments de la politique commerciale commune de la CEMAC que sont le Tarif Extérieur Commun (TEC) et le Tarif Préférentiel Généralisé (TPG) en vue de préserver la cohésion interne permettant de maintenir et d'améliorer le processus d'intégration en Afrique Centrale.

Le Cameroun préside par ailleurs le comité de pilotage du projet de fusion/absorption CEMAC/CEEAC qui s'inscrit dans la perspective de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, en ce qui concerne la rationalisation des Communautés Economiques Régionales (CER).

Critère 11 : Le degré de lutte contre les mesures commerciales restrictives, avec un accent particulier sur l'ampleur des barrières tarifaires et le degré d'utilisation des Barrières Non Tarifaires (BNT), ainsi que la transparence et la prévisibilité du régime commercial.

Note 5,0/6

Le Cameroun a signé et ratifié plusieurs accords commerciaux avec les principales organisations d'intégration et de coopération économiques (OMC, OCI, CEEAC, UE, etc). Il a conclu avec l'UE un APE intérimaire le 17 décembre 2007. Cet accord, ouvert à tous les pays de la sous-région Afrique Centrale, a été négocié avec le Cameroun pour éviter la perturbation de ses exportations vers l'UE après le 31 décembre 2007, date qui marquait la fin des dispositions commerciales de l'Accord de Cotonou. L'APE intérimaire a été approuvé par le Parlement européen le 13 juin 2013 et ratifié par le Cameroun le 22 juillet 2014. L'application provisoire de cet accord est effective depuis le 4 août 2016. Une première évaluation des 12 premiers mois montre des résultats mitigés et un impact relatif pour le pays.

En plus de ces éléments, le Cameroun se caractérise par : (i) l'inexistence de Barrières Non Tarifaires et de mesures commerciales restrictives ; (ii) l'uniformité des droits de douanes dans la zone CEMAC; (iii) la liberté d'importations et d'exportations de biens et services quel que soit la provenance ; (iv) et le fait que le Cameroun applique et respecte les règles communautaires (Tarif Extérieur Commun).

Critère 12 : Les douanes et la facilitation du commerce, y compris la lutte contre la corruption au sein des services de douanes, la gestion des risques, le traitement rapide du paiement des droits de douanes et des remboursements et la transparence.

Note 4,5/6

Depuis 2016, la Direction Générale des Douanes du Cameroun (DGD) a poursuivi la mise en œuvre d'une gamme élargie de mesures de facilitation répartie en trois grandes catégories, il s'agit : (i) des dispositions de facilitation appliquées dans le contexte collectif des acteurs de la chaîne portuaire ; (ii) des mesures de facilitation spécifiquement douanières et, (iii) la mise en œuvre de la loi N°2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun. Enfin il y a lieu de rappeler que dans le cadre de l'opération HALCOMI (Halte au Commerce Illicite) menée en partenariat avec les opérateurs locaux, la DGD a activement participé à la lutte contre la corruption et la contrebande douanière. Plusieurs opérations coup-de-poing ont été fortement relayées par les médias au cours de l'exercice 2017.

5. Secteur financier

Ce critère permet d'évaluer la structure du secteur financier et les politiques et règlements qui le régissent.

Critère 13 : La stabilité financière.

Note 4,0/6

De manière générale, les institutions financières camerounaises (Banques, Assurances, Organismes de prévoyance sociale, etc.) sont restées globalement solides en 2016, même s'il a été noté quelques difficultés au niveau individuel. Cinq (05) banques sont classées comme en difficultés en 2017 (FMI), ainsi que quelques compagnies d'assurances.

La confirmation de ces difficultés déjà évoquées par certaines sources gouvernementales, vient d'être faite par le Directeur général adjoint du Fonds Monétaire International (FMI), Mitsuhiro Furusawa, qui a récemment séjourné au Cameroun dans le cadre d'une évaluation du programme triennal conclu entre le Gouvernement Camerounais et cette institution de Bretton Woods.

Le taux de pénétration d'assurance est faible et reste davantage répandu dans la couverture obligatoire des risques d'accidents automobiles. Le pays s'est engagé à soumettre à la COBAC un plan de résolution pour les banques en difficultés dans le cadre de la FEC.

L'évaluation de la matrice « risque du système financier » camerounais montre que le risque de crédit est modéré en relation avec : (i) la dégradation de la qualité apparente du portefeuille de créances des banques : le taux de créance en souffrance s'affichant à 14% à fin décembre 2016 contre 13,1% à fin décembre 2013 ; (ii) en dépit de l'amélioration du cadre macroéconomique la situation financière de l'Etat, des entreprises et des ménages demeure fragile au risque d'engendrer des retards dans les paiements.

Le risque de liquidité reste élevé. En effet, la liquidité bancaire est restée relativement confortable, mais en retrait, comme en témoigne notamment la baisse sensible des réserves totales des banques entre décembre 2015 et décembre 2016. Le risque opérationnel est également élevé en dépit des avancées réalisées en termes de développement, les moyens de paiement restent affectés par des incidents techniques et exposés aux problèmes de lutte anti-blanchiment des capitaux et financement du terrorisme. De même, des problèmes statistiques persistent pour certains secteurs (monnaie électronique, microfinance etc.), ce qui constitue un handicap pour l'appréciation de la situation prudentielle et le suivi des activités.

Les services Mobile banking, en pleine expansion sur le territoire camerounais depuis quelques années, enregistraient officiellement 6,3 millions d'utilisateurs au 30 juin 2016, et le volume des transactions atteindrait 315 milliards de FCFA selon le GABAC.

Critère 14 : L'efficacité et la profondeur du secteur, ainsi que la capacité de mobilisation des ressources.

Note **3,5/6**

En 2016, le système financier camerounais est resté marqué par un niveau de liquidités confortable et dominé par les filiales des grandes banques étrangères. Les institutions financières non bancaires jouent un rôle mineur dans le pays, et le régime public d'assurance et de retraite éprouvent toujours des difficultés, tandis que la Caisse d'Épargne Postale Publique et le Crédit Foncier éprouvent beaucoup de peine à se développer. D'autres institutions comme la Caisse de Dépôts et Consignation ont été créées, mais restent non opérationnelles. La profondeur financière du pays appréciée à travers l'évolution du ratio M2/PIB est estimée à 23,5% du PIB. Ce ratio est resté relativement stable.

L'intermédiation financière et l'accès aux services financiers demeurent limités comparativement aux pays de niveau de développement similaire. L'expansion des prêts reste entravé par des problèmes d'appréciation de la solvabilité des emprunteurs, alors que le plafonnement du taux d'intérêt à 15% est une limite aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) et décourageant les banques. Les crédits bancaires accordés au secteur privé ont augmenté de 7,3 %, avec un encours de 3 031,9 milliards au 31 décembre 2016 contre 2 825,9 milliards à fin décembre 2015. Ils représentent 17,1% du PIB³.

³ Mais pour l'essentiel, il s'agit ici plus d'un secteur privilégié car constitué des grandes entreprises et multinationales. Le secteur privé national des PME/PMI continue à décrier les conditions draconiennes d'accès aux financements des banques.

S'agissant des services bancaires pour les particuliers, on note qu'en 2016, 8,4 % des Camerounais ont un compte bancaire contre 8,2% en 2015, ce qui reste faible. Au sens large (Etablissements de crédit et de MicroFinance), 19% de la population possède un compte. Toutefois, l'accès aux prêts immobiliers est encore difficile.

Bien que le secteur de la Microfinance ait connu une forte expansion ces dernières années, les niveaux de pénétration demeurent faibles et le développement du secteur, selon les opérateurs, est contraint par le cadre réglementaire. Une stratégie nationale de développement de la microfinance a été élaborée par le Gouvernement.

Pour ce qui est du marché financier, les transactions à la Douala Stock Exchange (DSX) sont encore très limitées et concentrées sur neuf (09) valeurs dont trois, (03) sur le compartiment Actions et six (06) sur le compartiment Obligations. La récente décision des Chefs d'Etat de fusionner les deux (02) places financières de Douala et Libreville en octobre 2017 est porteuse d'espoir à l'instar de la BRVM de l'UEMOA.

Critère 15 : Evaluer l'accès aux services financiers.

Note 4,0/6

Au Cameroun, l'accès aux services bancaires et financiers progresse timidement avec un taux de bancarisation qui est passé de 13% en 2015 à 15,5% en 2016. Le ratio nombre de comptes ouverts dans les banques et les EMF sur la population de plus de 18 ans, est de 26%. Les activités bancaires sont concentrées à Douala et Yaoundé, avec notamment 93,7% des crédits et 86,2% des dépôts. Tout le reste du pays étant « reclus » voire résigné à la microfinance ou à la finance informelle.

Ce faible accès aux services financiers s'explique par plusieurs facteurs tels que : (i) l'enclavement qui limite le déploiement géographique des établissements financiers; (ii) la faible monétisation du milieu rural ; (iii) l'absence des banques populaires, comme les banques mutualistes dont les modes de fonctionnement sont plus adaptés aux milieux peu denses. La majorité de la population étant exclue du circuit financier moderne, elle recourt au système informel pour lequel, le taux d'usure particulièrement élevé est préjudiciable au développement socio-économique.

La situation tend cependant à s'améliorer grâce au mobile banking et aux sociétés de transfert d'argent qui couvrent de plus en plus l'ensemble du pays. Ces dernières ont commencé à collecter l'épargne à des conditions particulièrement souples. Le nombre de comptes Mobile Money enregistrés auprès des opérateurs techniques connaît la progression annuelle la plus élevée sur la période 2011-fin juin 2016 soit près de 2000%. En 2016, le nombre total des comptes est estimé autour de 6,3 millions. S'agissant des flux financiers mobilisés à travers les transactions par Mobile Money, leur valeur annuelle augmente en moyenne de 170 % chaque année depuis 2013. En fin juin 2016 (1er semestre), cette valeur est estimée à plus de 315 milliards de FCFA (57% de plus que la valeur totale de l'année précédente).

Tableau 2 : Statistiques sur le Mobile Money-MTN et Orange Cameroun

Indicateurs	2013	2014	2015	30 juin 2016
Nombre de comptes monnaie mobile enregistrés	2 738 901	3 589 086	3 796 051	6 284 061
Nombre de comptes de monnaie mobile actifs	1 442 692	1 738 976	2 172 792	2 808 249
Valeur des transactions bancaires mobiles effectuées (en milliers)	30 789 734	71 993 361	201 397 836	315 685 248

Source : GABAC

6. Environnement de la réglementation des affaires

Ce critère permet de déterminer dans quelle mesure, l'environnement juridique et réglementaire et le contexte des politiques favorisent ou entravent l'investissement privé, la création d'emplois et la promotion de la productivité. L'accent est mis sur la réglementation directe des affaires et la régulation du marché des marchandises et du marché des facteurs.

Critère 16 : La réglementation relative au démarrage et à la fermeture des activités économiques, ainsi qu'à la concurrence.

Note 3,5/6

Au stade du démarrage d'une affaire, des mesures prises au cours des dernières années concernent : (i) l'entrée en service effectif de l'Agence de Promotion des Investissements qui accompagne les investisseurs en leur garantissant un certain nombre de facilités; (ii) l'entrée en activité de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME) au sein de laquelle est mis en place un Guichet unique ; (iii) l'extension des Centres de Formalités de Création d'Entreprises (CFCE) dans tous les chefs-lieux de région et, (iv) des lois incitatives à l'investissement. La création d'entreprise a engrangé des points positifs dans le Doing Business 2017 grâce au rabaissement d'un million de FCFA à 100 000 FCFA, le seuil minimum du capital d'une SARL, sans obligation de passer devant un notaire.

Malgré cette profusion de mesures administratives, les résultats restent mitigés comparativement à d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest, à l'instar de la Côte d'Ivoire. La lenteur dans la mise en œuvre de la loi sur les incitations reste un frein à la création des entreprises et continue à dégrader le classement du Cameroun dans le Rapport Doing Business de la Banque Mondiale et le Rapport du World Economic Forum (WEF). Le pays a occupé la 163^{ème} place sur 190 économies classées en 2017.

Alors que la création des entreprises suscite un certain engouement, les modalités de survie ou de liquidation des entreprises ne sont pas encore suffisamment régulées⁴. Or, il n'y a aucun intérêt à favoriser la création des entreprises si on n'arrive pas à préserver l'espérance de vie de celles qui sont déjà en activité. Les mécanismes prévus sont essentiellement d'ordre judiciaire (saisie, mise en curatelle, morcellement, etc.), alors qu'un effort particulier devrait être fait dans l'accompagnement pour des entreprises en difficulté, notamment dans un environnement assez corrosif qui réduit considérablement leur longévité⁵. De même, la fermeture des entreprises reste une pratique très peu courue, ainsi que les mécanismes de transfert de propriété demeurent opaques. La plupart des entreprises à gestion familiale ne survivent pas à leur promoteur, créant la désolation dans de nombreuses familles.

⁴ CAMERCAP-PARC, Suivi de la démographie des petites et moyennes entreprises au Cameroun et dispositif de suivi de la mortalité des PME, 2016.

⁵ CAMERCAP-PARC, Fermeture des activités du portefeuille privé: Comment sauver les entreprises de la faillite au Cameroun? Six (06) mesures de politique économique à résultats rapides, 2015.

Il est souhaitable et recommandable que l'État travaille à la mise en place de mécanismes visant à assurer une administration provisoire en cas de décès du principal promoteur/gérant, même dans le secteur privé, du moment où il s'agit des intérêts des travailleurs et donc de la préservation des emplois et du bien-être des populations.

Sur le plan de la concurrence, la Commission Nationale de la Concurrence créée en 1998 et mise en place le 1er novembre 2006 assure la police de la concurrence. Elle exerce une fonction consultative, une fonction répressive et une fonction para-juridictionnelle.

Malgré tout ce dispositif, les industriels locaux à travers le GICAM, ne cessent de décrier des pratiques de concurrence déloyale enregistrées. En 2016 et 2017, les industries brassicoles et tabacoles ainsi que de cosmétiques ont déploré des cas de contrebande venant des pays voisins. Cette situation a eu un impact négatif sur leur production vendue. C'est dans ce contexte qu'est née l'opération **Halte au Commerce Illicite** (HALCOMI) à la DGD qui est également accompagnée par les saisies/destructions des marchandises illicites et de contrebande. Des cargaisons sont régulièrement saisies et des maisons de « trafic » sont démontées.

Critère 17: La réglementation relative aux opérations commerciales et industrielles en cours.

Note 3,0/6

La libéralisation consécutive aux Programmes d'Ajustement Structurel des années 90 a entraîné la simplification des lois et règlements qui régissaient l'activité économique au Cameroun. Toutefois, plusieurs entités continuent d'assurer la réglementation relative aux opérations commerciales et industrielles, dans des secteurs et domaines dits stratégiques et/ou à fort impact social. D'autre part, un important arsenal de dispositions

continue à assurer la régulation de l'activité économique : ces dispositions portent sur la régulation de l'activité (Code Civil, Code Commercial), la sécurité des hommes et de l'environnement, la santé publique, les produits dangereux, la concurrence, etc.

Le Ministère du Commerce assure la réglementation en matière de prix et de lutte contre les pénuries simulées et la spéculation. Le contrôle de la réglementation est assurée, suivant le cas, par la Police, la Gendarmerie, la Justice, mais aussi par des structures plus spécialisées (Agence des Normes et de la Qualité, contrôleurs de prix, Agents des Eaux-et-Forêts, inspecteurs sanitaires, etc.).

Cette réglementation pose cependant un certain nombre de problèmes : (i) elle est le plus souvent d'application difficile, comme les dispositions requérant la participation des Nationaux dans les grands projets structurants, faute de capacités et/ou de moyens de coercition ; (ii) elle est aussi généralement en porte-à-faux avec la réalité, comme le contrôle des véhicules dits de transport clandestin dans les zones enclavées alors que l'Etat n'offre pas d'alternative ; (iii) la multiplicité des contrôles et des inspections est généralement mal perçue et prend les allures d'un harcèlement.

Les entreprises souhaitent généralement qu'une seule inspection regroupe toutes les administrations, ce qui n'est pas encore le cas du fait des insuffisances en matière de coordination.

Le marché camerounais se trouve ainsi inondé des produits de contrebande et de contrefaçon au grand dam des entreprises locales et la santé/sécurité des consommateurs.

D'autre part, la fenêtre ouverte par les autorités pour autoriser les importations massives de certains produits met à mal les entreprises locales fabricant les mêmes biens.

Cas des pâtes alimentaires, du sucre ou des sardines. Pratique contraire ou patriotisme économique.

Critère 18 : La réglementation du marché des facteurs (main-d'œuvre et terres).

Note 3,0/6

Le marché camerounais de la main d'œuvre est libéralisé, mais la protection des droits des employés est assurée par les Syndicats et les Conventions Collectives. La réglementation du marché des facteurs existe, mais la plus grande difficulté réside dans son application.

Le Ministère du Travail et les syndicats œuvrent pour l'amélioration et l'application de la réglementation du marché du travail, à travers l'intensification des dialogues entre employeurs et employés même si les effets restent timides. La majorité des corporations essaie de créer des Conventions Collectives. Les tensions dans les entreprises entre employeurs et employés restent cependant récurrentes.

En 2016 et 2017, les tensions ont été plus vives dans les syndicats du secteur public des enseignants et des personnels de santé.

Dans le privé, ce sont les transporteurs qui ont posé

plus de soucis avec de nombreux soulèvements. Les avocats ont également fait entendre leur voix dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; contestation ayant abouti à ce qui est reconnu aujourd'hui comme « crise anglophone, avec les relents politiques ».

Quant à la terre, la législation reste confrontée à son décalage avec les pratiques coutumières, ainsi que l'extrême sensibilité vis-à-vis du problème foncier, notamment dans les villes et les régions à très forte densité. La réglementation relative à l'accès à la propriété foncière par le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières, à travers la mise sur pied d'un dispositif visant simultanément à faciliter la délivrance des Titres Fonciers, à sécuriser ces Titres et à veiller sur leur conformité, continue d'être plombée par d'importantes difficultés pratiques notamment la corruption des agents tout au long du circuit d'immatriculation foncière. Ce qui met en porte-à-faux le discours officiel des politiques. Un autre mauvais point pour le climat des affaires.

Notre opinion sur les politiques structurelles

Au cours de ces deux (02) dernières années, le Gouvernement a pris des mesures dans le cadre du Cameroon Business Forum (CBF) afin d'améliorer le climat des affaires. Mais ces initiatives n'ont pas prospéré ni porté des fruits escomptés. Le pays mange toujours le fruit amer de sa lenteur dans l'amélioration de son environnement des affaires. Le classement du Doing Business de la Banque Mondiale et les autres agences de notation souveraines (FR, S&P, Moody's, etc) ne jettent pas non plus des fleurs à notre pays.

*On relève toujours trop d'interventions publiques de l'État et lenteurs administratives alimentées par des décisions discrétionnaires de la part des agents publics dans la vie des affaires. Le Gouvernement devrait donc dans ce cas « **revisiter de manière approfondie le cadre institutionnel et réglementaire afin d'attirer davantage les grands investisseurs privés** ».*

Ce sont les investissements d'envergure qui sont susceptibles d'apporter plus rapidement d'importantes retombées en matière de développement économique.

Au niveau des politiques et institutions de promotion économique

Le pays est membre d'une union douanière et dispose d'une faible marge de manœuvre pour déterminer, à titre individuel, son tarif extérieur.

Dans le cadre du programme FEC, le Gouvernement s'est engagé pour une plus grande diversification de l'économie, la transformation des produits primaires afin de permettre une meilleure intégration de la chaîne des valeurs de l'économie.

De manière globale, l'espace économique CEMAC reste peu viable et le niveau d'intégration est à ce jour le plus faible selon une étude de UNECA en 2016, comparé aux autres Communautés économiques sous-régionales d'Afrique. Les efforts du Cameroun, aussi louables soient-ils, ne peuvent donc porter des fruits. L'espoir reste dans le processus de rationalisation des CER selon l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Dans ce cadre, il est prévu la fusion/absorption de la CEMAC par la CEEAC.

Pour ce faire, le Cameroun devrait activement assumer son rôle de leader dans la sous-région. Et on pense par exemple à la mise en place des entrepôts et ports secs le long du corridor et une suppression des multiples barrières de contrôles pour desservir les pays de l'interland (RCA, TCHAD). D'autre part, situé au carrefour de la CEDEAO avec une porte d'entrée par le Nigeria d'une part et la CEEAC d'autre part, le pays doit en tirer avantage¹.

Au niveau du secteur financier

Pour renforcer la résilience du secteur financier, le programme FEC a arrêté deux (02) objectifs : (i) l'apurement des créances en souffrance et le règlement rapide des situations individuelles des banques en difficultés, et (ii) la recherche d'un environnement légal, réglementaire et opérationnel permettant au secteur financier d'assurer la sélection, le suivi et la gestion active de ses risques (notamment de crédit) selon les meilleures pratiques.

Dans ce cadre, il paraît opportun pour le pays d'adopter et soumettre à la COBAC, une stratégie pour apurer le portefeuille des créances en souffrance des banques commerciales, et travailler à la mobilisation des ressources financières nécessaires pour les créances douteuses et soutenir le plan.

Il paraît également opportun de mener une réflexion sur cette niche fiscale que constitue la taxation des transactions par le mobile banking. La dynamisation de la place boursière désormais unique de la DSX pour la zone CEMAC pourrait s'inspirer du cas tanzanien où le gouvernement a exigé aux entreprises de téléphonie mobile de libérer 25% du capital à la bourse. Sur cette seule option de base, la DSX compterait au moins une dizaine de valeurs cotées. Et si l'on y ajoutait une brochette d'entreprises relevant de la DGE (Direction des Grandes Entreprises) de la DGI-Cameroun.

¹ Une Etude du CAMERCAP-PARC pour mieux situer les orientations y relatives a été publié en 2018.

C. MESURES D'INCLUSION / D'EQUITE SOCIALE

7. Egalité hommes-femmes

Ce critère permet de déterminer dans quelle mesure le pays a adopté des lois et mis en place des institutions et programmes pour l'application de lois et politiques susceptibles d'atteindre les objectifs formulés dans les questions d'égalité Hommes-Femmes.

Critère 19 : Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès aux opportunités de développement du capital humain.

Note 4,5/6

Sur le plan scolaire, le taux net de scolarisation des filles et des garçons au primaire (6-11ans) s'est amélioré, même si les garçons restent légèrement au-dessus des filles.

Tableau 3 : Taux net ajusté de scolarisation au primaire⁶

	2001	2007	2014
Masculin	79,0	79,2	85,7
Féminin	74,6	75,2	84,5
Cameroun	76,9	77,2	85,1

Source : INS (ECAM 2, 3 et 4)

Par ailleurs, lorsqu'on observe le ratio filles/garçons des inscriptions au primaire (0,851) et au secondaire en 2015, il est en nette amélioration vers l'égalité (1,00). De même, l'alphabétisation qui est l'habileté d'une personne à lire une phrase dans l'une des deux langues officielles au Cameroun en 2015, le ratio de jeunes filles/garçons alphabétisés (% des 15 à 24 ans) s'est établie à 0,926 toujours selon l'ECAM4.

Dans l'enseignement supérieur, il n'existe aucune disposition légale ou réglementaire discriminatoire pour l'accès aux opportunités de formation. Afin d'encourager les femmes dans les filières scientifiques, le Gouvernement a lancé une initiative de soutien par l'octroi des bourses aux jeunes filles pour les filières scientifiques. Sur le plan régional, il existe de manière quasi permanente, des campagnes pour encourager les filles dans les trois (03) régions du Grand Nord à se scolariser.

Sur le plan de la santé publique, il y a lieu de relever qu'à l'exception des Hôpitaux Gynéco-Obstétriques et Pédiatriques de Yaoundé et de Douala qui sont exclusivement réservés aux femmes et aux enfants, tous les autres centres hospitaliers sont ouverts à tous, indépendamment du sexe.

Concernant la santé maternelle, en 2015, le taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes) se situe à 57,1%. Pour inverser la tendance et se rapprocher de la valeur cible de 350 à l'horizon 2020, le Gouvernement et ses partenaires au développement ont mis en place, depuis novembre 2013, le Programme National de Lutte contre la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile qui est opérationnel depuis mai 2014. Par ailleurs, les femmes enceintes continuent de recevoir gratuitement le traitement préventif intermittent du paludisme et le vaccin contre le tétanos lors des consultations prénatales.

Avec l'évolution technologique et la mobilité, il apparaît aujourd'hui opportun pour le Cameroun de penser à développer les services de santé mobile. Cela pourrait constituer un levier supplémentaire pour atteindre les objectifs de la nouvelle stratégie de santé publique.

⁶ Selon ECAM 2014

Critère 20 : Promouvoir un accès égal pour les hommes et les femmes aux ressources productives et économiques.

Note 4,0/6

Malgré la volonté politique affichée, il subsiste toujours des disparités Hommes/Femmes dans la population active et des résistances dans la promotion du genre en général, et en particulier une forte inégalité au niveau de la gestion foncière. Bien que l'Ordonnance 74-1 du 6 juillet 1974 garantisse, sans discrimination, à toute personne physique ou morale, possédant des terrains en propriété, le droit d'en jouir et d'en disposer librement, dans la pratique, la situation ne semble guère favorable aux femmes, surtout concernant l'héritage, celles-ci sont quasiment absentes des registres fonciers.

Par ailleurs, les femmes demeurent jusque-là moins nombreuses dans l'exercice des professions libérales, scientifiques et techniques. D'après le Recensement Général des Entreprises de 2016 réalisé par l'INS, seulement 37,2 % des promoteurs/dirigeants des entreprises recensées sont des femmes.

Sur le plan politique, il est noté une nette amélioration de la représentativité des femmes dans la vie publique. En 2013, 675 femmes issues de différents partis politiques et 141 leaders d'associations ont été encouragées à se porter candidates aux élections. A l'issue du scrutin, on dénombre 56 femmes sur 180 députés (soit 31,1%) ; 30 sur 336 maires (8,9%) et 21 sur 100 sénateurs.

On compte également de plus en plus des femmes dans le commandement (Préfecturale, Officiers supérieurs dans les Forces armées et Police).

Tableau 4 : Proportion des sièges occupés par les femmes au Parlement (%)

(%)	2007-2012	2013-2018
Assemblée Nationale	13,9	30,6
SENAT	//	21

Source : MINATD

Tableau 5 : Représentation des femmes dans les exécutifs communaux (%)

	2007-2012	2013-2018
Proportion de Maires de sexe féminin	7,4	8,3
Proportion Adjoint au Maires de sexe féminin	19,8	31,8

Source : MINATD

Tableau 6 : Représentation féminin dans la préfectorale en 2017⁷

N°	FONCTIONS	NOMBRE DE FEMMES
1	Collaboratrices de Gouverneurs	14
2	Préfets	02
3	Premier Adjoint Préfectoral	09
4	Deuxième Adjoint Préfectoral	04
5	Troisième Adjoint Préfectoral	05
6	Sous-Préfet	12
7	Adjoint Sous-Préfet	36
TOTAL		82

Source : MINATD

Critère 21 : Accorder aux hommes et aux femmes un statut égal et la même protection, aux termes de la législation en vigueur.

Note 5,0/6

Dans ce cadre, le pays a ratifié le CEDAW et s'active pour sa vulgarisation et son application.

Bien que dans la législation camerounaise, il n'existe pratiquement aucune mesure formelle de discrimination entre les hommes et les femmes, si on exclut le cas particulier du domicile des époux.

⁷ Situation au 30/04/2018 selon le MINAT.

En 2016 et 2017, concernant la promotion économique et sociale de la femme et pour son autonomisation, les actions menées par le Gouvernement ont porté notamment sur : (i) la vulgarisation des instruments juridiques de protection des droits de la femme ; (ii) la sensibilisation contre les mutilations génitales féminines et les violences faites aux femmes; (iii) l'octroi des subventions et du matériel

agropastoral et; (iv) la formation au montage et à la gestion des activités génératrices de revenus.

Sur le plan légal, la loi n° 2016/007 du 12/07/2016 portant Code Pénal en République du Cameroun paraît plus favorable aux femmes, voire révolutionnaire dans le contexte camerounais, notamment en son article 361 relatif à l'adultère.

Notre appréciation globale de la politique d'égalité Hommes- Femmes

Au terme de l'évaluation des OMD en 2015, le Cameroun a montré des signes encourageants en matière d'égalité Hommes-Femmes. C'est le seul objectif quasiment réalisé par notre pays à l'échéance. Cependant, le problème de la femme camerounaise semble beaucoup plus résider dans le développement des capacités d'autonomisation. Ces problèmes se posent avec acuité chez la femme rurale. En effet, l'accès au financement continue d'être le véritable chemin de croix pour les femmes rurales. Plusieurs obstacles se greffent dans ce processus d'accès aux sources de financement. On cite notamment, l'absence d'un Titre Foncier, comme garantie primordiale. Le combat est plus interne, contre elle-même pour briser les tabous et prendre conscience de ses atouts et potentialités pour se réaliser pleinement. C'est dans ce sens que s'activent des organisations telles que **More Women in Politics** avec son programme de renforcement des capacités des femmes rurales en particulier.



← Cette photo à la une de Cameroon Tribune dans son édition N°11388/7587, du jeudi 13 juillet 2017, présente à la une le Premier Ministre/Chef du Gouvernement et 03 Ministres, un trophée (prix) remporté par le Cameroun au Maroc sur la promotion de l'approche genre.

Sur la table, encadrée, l'édition 2015 du rapport CPIA publié par le CAMERCAP-PARC ayant traité du sujet. Cette analyse aurait contribué à soutenir l'obtention de ce prix.

8. Equité dans l'utilisation des ressources publiques

Ce critère permet de déterminer la mesure dans laquelle la tendance des dépenses publiques et du recouvrement des recettes publiques a une incidence sur les pauvres et est conforme aux priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté.

Critère 22 : Evaluation de la conformité des dépenses publiques aux priorités en matière de réduction de la pauvreté.

Mesure dans laquelle les individus, les groupes ou les localités qui sont pauvres ou vulnérables ou qui ont un accès inégal aux services et opportunités, sont identifiés.

Note 4,0/6

L'Institut National de la Statistique réalise régulièrement des Enquêtes auprès des Ménages, ECAM, EDS, MICS, etc. Une carte de pauvreté est en chantier (2017) et devrait être représentative au niveau des 360 communes pour un meilleur ciblage des populations pauvres et vulnérables. Déjà, la 4^{ème} Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM 4) réalisée en 2014 a actualisé les indicateurs des conditions de vie des ménages sur l'ensemble du pays. Le taux de pauvreté y est décliné selon les différentes strates et catégories de la population. La politique d'inclusion proclamée par le Gouvernement en cohérence avec l'Agenda 2030 des ODD a obligé à connaître aujourd'hui qui sont les pauvres et où ils sont. Après la phase pilote, la mise en œuvre de la phase extensive sur l'ensemble du territoire du Projet Filets Sociaux peut être considérée comme une avancée pour remédier à cet état de chose. La FEC a retenu cette action dans la matrice de mesures, pour être poursuivie sur financement de la Banque Mondiale.

Critère 23 : Mesure dans laquelle une stratégie nationale de développement prévoit des interventions explicites pour aider les groupes identifiés au point ci-dessus, est adoptée.

Note 4,5/6

Les appuis aux groupes vulnérables sont fondés au plan institutionnel sur le fait que le Cameroun a toujours disposé d'un Ministère en charge des Affaires Sociales (MINAS) dont le but est de venir en soutien, dans le cadre de la solidarité nationale, aux personnes vulnérables. Cette action du MINAS (relayée par le MINPROFF en ce qui concerne la dimension de la famille) se prolonge aujourd'hui à travers la nouvelle initiative fondée sur le concept « **Filets sociaux** ». Il s'agit désormais d'apporter aux personnes vulnérables, non plus simplement une assistance palliative, mais des aides développantes par des appuis financiers et des concours techniques en matière juridique, institutionnelle, socio-économique et culturelle.

A cet effet, le Gouvernement a bénéficié d'un financement de la BM en décembre 2017 à hauteur de 30 milliards XAF pour le financement de la phase 2 du programme, « Filets Sociaux ».

Mais de manière générale, la nouvelle logique du Gouvernement consiste et vise à réduire le nombre de personnes marginalisées, à travers une plus grande accessibilité aux services sociaux, à la formation et à l'emploi. Dans le DSCE, le Gouvernement a exprimé sa volonté politique à renforcer les capacités des populations les plus pauvres et les plus vulnérables à générer des revenus suffisants pour leurs besoins de base et assurer de manière durable les services sociaux essentiels.

Au plan budgétaire et en cohérence avec cette problématique, on note cependant l'existence des lobbies où les pauvres sont inexistantes dans la course aux inscriptions budgétaires. Dans la pratique, on

remarque aussi que les réalisations sont parfois en décalage avec les préoccupations premières des pauvres.

Des programmes ciblés tels le PIAASI pour les acteurs du secteur informel, le PAJER-U et bien autres sont opérationnels au bénéfice des jeunes, même si les résultats restent à questionner. Toujours en décembre 2017, le Gouvernement a procédé à la validation de sa stratégie du secteur social afin de mieux coordonner les interventions dans ce secteur.

Critère 24 : Mesure dans laquelle la composition et l'incidence des dépenses publiques font l'objet d'un suivi systématique dont les résultats sont pris en compte dans les décisions subséquentes d'affectation des ressources.

Note 3,5/6

Le CDMT central (ou CBMT) et les CDMT sectoriels sont élaborés et mis à jour et constituent le point de départ de la programmation budgétaire pluriannuelle. On relève cependant des problèmes en termes de consommation effective du budget et de la qualité de la dépense publique y relative.

Le passage au budget-programme qui entame son 2^{ème} triennat en 2018, a consacré la primauté des résultats sur les moyens. Plus concrètement, il s'agit de présenter et justifier les résultats des actions (et donc des dépenses) précédentes pour soutenir la requête des nouvelles affectations à programmer. **Cependant le système se heurte à des difficultés, liées principalement au dispositif statistique de collecte et d'analyse des données sur les performances dans les départements ministériels d'une part** et l'appropriation de la réforme du budget-programme par les acteurs de la chaîne de la dépense d'autre part.

Le Comité Interministériel d'Evaluation des Projets (CIEP) siégeant chaque année au mois d'août n'a cessé de relever ce déficit de capacités statistiques, mais les moyens de redressement de la situation font toujours défaut au système statistique national.

On se doit cependant de reconnaître une réelle évolution remarquable dès 2017. Il s'agit des conférences de programmation qui précèdent désormais les conférences budgétaires pour une meilleure articulation de la chaîne PPBS. Cette activité a été conduite sous la supervision des hauts responsables en charge du budget au MINFI et au MINEPAT.

Critère 25 : Evaluation de la dimension recouvrement des recettes publiques.

Incidence des principaux impôts, c'est-à-dire la question de savoir si ces impôts sont progressifs ou régressifs

Note 4,5/6

Du fait que la pauvreté sévit plus en milieu rural, depuis plusieurs années déjà, l'ensemble du secteur agricole reste défiscalisé. L'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques est taxé en fonction de leur capacité contributive, les montants perçus progressent avec les revenus. Par principe donc, l'impôt sur le revenu est progressif. Pour baisser le coût du crédit alloué aux populations à faibles revenus, le Gouvernement a exonéré de la TVA, les crédits distribués par les Etablissements de Microfinance.

Critère 26 : Alignement des impôts sur les priorités en matière de réduction de la pauvreté.

Note 3,5/6

Parmi les mesures et les dispositions prises pour lutter contre la pauvreté, on peut citer: la faible fiscalisation voire la défiscalisation des activités agropastorales ; la défiscalisation des secteurs de l'éducation et de la santé, et les subventions à ces secteurs quand bien même ils relevaient du secteur privé ; la réactivation du contrôle des prix des produits de Consommation courante par le Ministère du commerce à l'effet de minimiser la pression fiscale sur les ménages.

D'autres mesures incitatives ont été prises pour améliorer le climat des affaires dans le sens de l'allègement des procédures, afin de faciliter la création d'entreprises. Toutefois, il faut déplorer le fait que l'application de ce train de mesures soit gangrenée par des groupes d'intérêts et de certains agents de l'État chargés de leur mise en application. Ainsi, une analyse approfondie a révélé un détournement de ces mesures au bénéfice des intérêts privés des plus riches au détriment des pauvres.

Afin de mieux cibler par une rationalisation pertinente les bénéficiaires, la FEC a retenu la limitation des exonérations aux produits essentiels.

Notre opinion sur la politique d'équité dans l'utilisation des ressources publiques

Au cours de la période sous revue, l'objectif de l'équité dans l'utilisation des ressources publiques n'a pas modifié sa trajectoire. Si le principe affiché est de réduire la pauvreté par la recherche d'une croissance inclusive, les résultats de l'ECAM 4 indiquent que si la pauvreté n'a pas assez reculé en sept ans (2007-2014), c'est en partie du fait de l'aggravation des inégalités. Les pauvres sont devenus plus pauvres et les riches plus riches, or les premiers sont plus nombreux.

Une étude publiée par le CAMERCAP-PARC en 2017 a analysé le problème de la pauvreté persistante en milieu rural en termes d'irrégularité de revenus des populations rurales. Une proposition de mise en place d'un mécanisme de lissage de leur revenu sur l'année permettrait de les sortir de la précarité et de la vulnérabilité. Ce modèle de salarisation constituerait ainsi des fondements de création d'une classe d'entrepreneurs agricoles et donc une classe moyenne par ricochet imposable.

Cette option en même temps qu'elle diminuerait l'ampleur des inégalités, constituerait également une source pour le fisc. C'est cela aussi l'inclusion sociale. No one behind.



1. **Eradication de la pauvreté** : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim ;
2. **Sécurité alimentaire et agriculture durable** : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
3. **Santé et bien-être** : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ;
4. **Education de qualité** : Assurer à tous une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;
5. **Égalité entre les femmes et les hommes** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
6. **Gestion durable de l'eau pour tous** : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ;
7. **Energies propres et d'un coût abordable** : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
8. **Travail décent et croissance durable** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
9. **Infrastructures résilientes et innovation** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
10. **Réduction des inégalités** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
11. **Villes et communautés durables** : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
12. **Consommation et production responsables** : Établir des modes de consommation et de production durables ;
13. **Lutte contre les changements climatiques** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;
14. **Vie aquatique marine** : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ;
15. **Vie terrestre** : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ;
16. **Paix, justice et institutions efficaces** : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ;
17. **Partenariat pour la réalisation des objectifs**.-

9. Valorisation des ressources humaines

Ce critère permet d'évaluer les politiques nationales et les prestations de services des secteurs public et privé ayant une incidence sur l'accès et la qualité dans les domaines objets des questions ci-dessous.

Critère 27 : Les services de santé et de nutrition, y compris la politique de population et la santé reproductive.

Note 3,0/6

En 2016, le budget alloué à la santé représente 5,6% du budget de l'État, soit 236,2 milliards, en hausse de 14,1% par rapport à 2015. En 2017, il est de 4,7%. Plusieurs programmes sont mis en œuvre avec le concours des PTF. Les actions menées sont axées sur : (i) la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent ; (ii) la lutte contre la maladie et la promotion de la santé ; et (iii) la viabilisation des districts de santé. Par ailleurs, de nouveaux hôpitaux de référence et autres formations sanitaires (FS) ont été mis en service et d'autres ont été annoncés. Pour un meilleur pilotage et une planification optimale de la couverture sanitaire, une carte de santé a été élaborée et en août 2017, une nouvelle stratégie sectorielle actualisée (2016-2025) a été adoptée.

Par ailleurs, la réforme hospitalière a été réactualisée en 2016. La même année, le ministère a entrepris des réflexions sur les politiques visant à améliorer de façon considérable les indicateurs de santé dans le pays. Ces réflexions ont abouti à l'élaboration de la stratégie de financement de la santé et à la préparation d'un projet de Couverture Sanitaire Universelle (CSU).

Avec l'aide des partenaires, et en particulier de la Banque Mondiale, le pays est désormais engagé dans l'approche PBF, financement basé sur la performance des formations sanitaires.

Parallèlement, le Gouvernement s'engage aussi, dès 2017, à prendre des mesures pour une couverture maladie universelle. Un gros challenge !

Comme bon résultats à signaler, le pays est déclaré exempt de polio (2017), mais la surveillance et la vigilance restent de mise.

Tableau 7 : Evolution de la couverture vaccinale (en %)

Antigènes	2013	2014	2015	1 ^{er} semestre 2016
BCG	82,1	74,3	74	91
POLIO 3	88,0	79,1	89	87
VAR	83,1	80,4	79	75
VAT2+	61,7	63,7	62	57
VAA	82,8	79,7	77	76
Penta3	88,6	86,7	84	82

Source : MINSANTE

N.B. : VAR = rougeole ; VAT2+= antitétanique pour femmes enceintes ; VAA = fièvre jaune ; Penta3=combinaison de plusieurs antigènes (Hépatite B-Hib-DTC3)

Dans le cadre de la FEC, les mesures retenues portent notamment sur le Financement Basé sur la Performance. Ce qui implique une mise à niveau de la gestion des formations sanitaires. Et l'engagement à assurer la disponibilité des médicaments essentiels. Dans son principe fondateur, cette mesure de PBF vise en fait, l'amélioration de l'efficacité des dépenses de santé des FS à travers le financement basé sur les résultats.

Critère 28 : Les programmes d'éducation, de développement de la petite enfance, de formation et d'alphabétisation.

Note 4,0/6

Un seul Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) de l'Agenda 2015 a été atteint par le Cameroun dans le domaine de l'Education. Le budget alloué à l'éducation représente 11,8% du budget

de l'État, soit une enveloppe de 500 milliards ce qui positionne ainsi l'éducation comme le 1^{er} secteur en terme de financement par le budget de l'Etat. Le taux de réussite au Certificat d'Etudes Primaires (CEP) est de 73,6% contre 73,2% en 2014/2015. La carte scolaire reste déficitaire en matière d'enseignements et d'infrastructures, notamment des salles de classe et tables-bancs dans l'Extrême-Nord. Toutes choses qui se compliquent avec la gestion des réfugiés et les troubles sécuritaires du fait de Boko Haram dans le grand nord et la crise anglophone dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest. Le taux d'alphabétisation global quant à lui est estimé à 66,0% en 2015/2016.

Par ailleurs, pour réduire le coût de l'éducation primaire, le Gouvernement a mis en œuvre un programme qui vise à réduire les dérapages et les spéculations observées dans la commercialisation du manuel scolaire. Une prescription forte du Gouvernement pour une nouvelle politique du livre scolaire est en cours de mise en œuvre.

Le principal défi du secteur Education au Cameroun en matière de programme, tous niveaux confondus, reste celui de la pertinence. Les responsables politiques de tous bords, les Experts et les professionnels du secteur, le secteur productif et tous les agents de développement sont aujourd'hui unanimes que les programmes d'enseignements dispensés sont en décalage avec les objectifs de développement du pays. Le système éducatif génère d'année en année des produits qui ne correspondent plus aux besoins de la communauté. L'exigence d'une réforme/refonte est reconnue mais tarde à prendre corps. La professionnalisation des enseignements et la priorité aux STEM (Science, Technologie, Ingénierie et Mathématiques) nécessaires à la transformation économique du Cameroun (et de l'Afrique) sont les principaux axes de cette révolution scolaire à implémenter.

Critère 29 : La prévention et le traitement du VIH/SIDA, de la Tuberculose et du Paludisme.

Note 4,0/6

Les politiques de prévention, de traitement, de soins et d'appui dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme ont marqué des points positifs avec une cible OMD atteinte en 2015 (**avoir inversé la tendance d'expansion du SIDA**). En termes de réduction de la séroprévalence, la prévention de la transmission de la mère à l'enfant est désormais intégrée dans l'offre de la plupart des formations sanitaires offrant les consultations prénatales. 3,9% en 2016 de séroprévalence. Le taux de Paludisme est de 12,4% en 2016.

Les activités de la Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant (PTME) se sont poursuivies. Le nombre de sites de PTME a augmenté. Les antirétroviraux (ARV) sont disponibles dans tous les sites de PTME et l'approvisionnement est désormais décentralisé. Plusieurs formations ont été organisées pour le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre le VIH/SIDA. Dans l'ensemble, le taux de couverture en ARV est de 70% en 2016.

En 2015 et 2016, les actions du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) ont porté sur la prise en charge, la prévention de la maladie et le renforcement des capacités du personnel de santé. Le Paludisme est responsable de 18,7% de décès toutes causes confondues dans les formations sanitaires contre 22,7% en 2014.

Notre opinion sur la politique de valorisation des ressources humaines

Au cours des deux (02) dernières années, les politiques de valorisation des ressources humaines au Cameroun notamment en matière d'Education et de Santé ont continué à bénéficier des plus grandes attentions des autorités camerounaises. Cependant, l'évaluation des résultats ne permet pas d'être optimistes. Le système éducatif est reconnu inadapté et inefficace au regard des besoins de développement et les indicateurs de santé ne s'améliorent pas malgré les efforts. Dans l'ensemble, les politiques de prévention et de traitement du VIH/SIDA, de la Tuberculose et du Paludisme sont en place. Mais le chemin reste encore long si l'on se réfère aux engagements du nouvel Agenda 2030 des ODD.

Alors, pourquoi ne pas avoir le courage de changer d'approche ? Une question de volonté ? A titre d'illustration, la politique du livre/manuel scolaire vient de franchir un pas décisif en décembre 2017. Dans le domaine de la santé et de la lutte contre le Paludisme en particulier, pourquoi ne pas mettre l'accent sur la lutte antivectorielle au lieu de dépenser des sommes faramineuses d'argent pour l'achat des moustiquaires ? Une question de volonté ?

10. Protection sociale et travail

Ce critère évalue les politiques officielles dans le domaine de la protection sociale et de la réglementation du marché du travail, qui visent à réduire le risque de pauvreté, à aider les personnes pauvres à mieux gérer d'autres risques, et à garantir un niveau minimum de bien-être à toutes les personnes.

Critère 30 : Les programmes de sécurité sociale, les régimes de pension et les programmes d'épargne pour le troisième âge.

Note 4,0/6

Les programmes de sécurité sociale et d'épargne pour les personnes du 3^{ème} âge sont très peu connus et très peu développés jusque-là. La gestion des pensions reste à parfaire. Seuls les agents de l'État et ceux du secteur privé formel bénéficient d'une retraite à peu près sûre, les autres travailleurs du privé continuent à rencontrer des difficultés dans la perception de leur pension retraite, le plus souvent pour cause de non reversement des cotisations à la CNPS par leurs employeurs durant la période d'activité.

Toutefois, l'ouverture faite désormais pour des souscriptions volontaires pour les acteurs du secteur informel a ouvert un champ d'espoir à la grande masse des actifs camerounais. Par ailleurs, la réflexion sur la Couverture Santé Universelle se poursuit et suscite également beaucoup d'espoir pour les populations.

Des textes récents signés par le Chef de l'État invitant à l'opérationnalisation attendent d'être évalués à l'aune des réalités sur le terrain.

A ce jour, près de 90% de la population camerounaise n'est ni couverte par une assurance, ni par une prise en charge en cas de maladie. Cependant, de récentes actions menées par le Gouvernement dans le but de recouvrer les cotisations et de revaloriser le paiement des pensions pourraient à moyen terme porter des fruits.

Les initiatives dédiées à la couverture du risque maladie restent éphémères et éparses car limitées à quelques institutions étatiques qui couvrent leurs employés, certaines grandes entreprises qui souscrivent auprès des compagnies d'assurance et d'autres sont organisées en mutuelles.

En signant le 15 février 2016, le Décret N° 2016/072 et son annexe fixant les taux des cotisations sociales et les plafonds des rémunérations applicables dans les branches des Prestations Familiales, d'assurance-Pensions de Vieillesse, d'Invalidité et de Décès, des accidents de travail et des Maladies Professionnelles gérés par la CNPS, le chef de l'État camerounais a donné au système de sécurité sociale camerounais, un nouveau souffle. Par un autre Décret N° 2016/034 du 21 janvier 2016, les Allocations Familiales, Prénatales et de maternité ont été revalorisées de 55,55%. La revalorisation des taux des cotisations sociales de 7% à 8,4% a induit le relèvement des plafonds cotisables de FCFA 300 000 à 750 000 FCFA. Dans un contexte de prédominance de l'informel et des emplois non déclarés auprès du système de sécurité sociale, ces mesures ne concernent malheureusement qu'une faible proportion de la population.

Critère 31 : La protection des normes fondamentales du travail.

Note 2,5/6

Le Cameroun est un Etat membre de l'OIT et a ratifié la plupart des conventions de cette organisation. C'est dans ce sens qu'il a dédié à la lutte contre les discriminations dans l'emploi et la profession, un cadre normatif qui intègre tous les engagements souscrits à cet effet sur le plan international, et les dispositions de droit interne anti-discrimination. Ce cadre normatif est renforcé par un cadre institutionnel de mise en œuvre de ces engagements et dispositions.

Mais cet effort du Gouvernement camerounais pour assurer la non-discrimination, l'équité et l'égalité au travail est encore considérablement entravé par des obstacles tant de droit que de fait, bien identifiés, qui freinent l'enracinement des normes anti-discrimination dans le domaine de l'emploi et la profession tant privé que public. La faute aussi à un

taux de chômage très élevé qui fragilise les employés, les exposant au risque de perdre injustement leur travail pour des motifs mineurs.

Dans la pratique, l'application des normes relève beaucoup plus et surtout du niveau de capacités de l'employeur et des employés, au-delà du rôle de l'Etat qui est celui de la régulation. C'est dans ce sens que le Gouvernement promeut depuis plusieurs années la politique de dialogue social pour amener les employeurs et employés à dialoguer et à discuter pour de meilleures conditions de travail.

Critère 32 : La réglementation visant à réduire la segmentation et les iniquités sur le marché du travail.

Note 1,0/6

Le marché du travail camerounais est structurellement segmenté entre les personnes bénéficiant d'un emploi stable et celles alternant contrats temporaires et périodes de chômage. Les mécanismes de détermination des salaires dans les secteurs public et privé sont différents. Par ailleurs, la mobilité entre ces deux secteurs, reste assez limitée. Le favoritisme et l'existence des réseaux illicites et non transparents de cooptation continuent d'entretenir les iniquités sur le marché du travail en sorte qu'au final, on aboutit à une persistance de la segmentation du marché du travail.

De plus, au sein même du secteur public, on retrouve les privilèges que confèrent les statuts particuliers et spéciaux de certains corps, à l'instar des personnels des Régies Financières et de la Magistrature, par rapport aux autres. Il existe également certaines positions de rente donnant lieu à des « avantages » réglementaires ou non, mais qui créent des inégalités criardes et des distorsions sur le marché du travail. Ainsi, au bout des frustrations, certains choisissent

de s'exiler tant qu'ils n'y peuvent rien changer. Ainsi, le site « Statistiques mondiales » estime à 45% la proportion de médecins camerounais exerçant hors du pays, alors que le ratio nombre de médecins pour 100 000 habitants est estimé à 10 à l'intérieur.

Dans le secteur privé, la réglementation n'a pratiquement pas d'influence en ce qui concerne le marché du travail. Du fait de la structuration même du tissu économique (+94% de PME & TPE), la main-d'œuvre y est généralement familiale et/ou en contrat précaire. La recherche de compétences et donc de concurrence est subsidiaire ou accessoire. On veut d'abord « caser » un parent ou une connaissance.

Dans le secteur public, du fait de la rareté des emplois, il tend à se former une reproduction de classe (sociale) mal assurée par une transition au forceps de la classe dirigeante, une sorte de constitution de caste où les parents « influencent » l'arrivée « par tous les moyens » dans les emplois et métiers où ils détiennent un pouvoir de contrôle. Le marché du travail ne peut en aucun cas, dans ces conditions être transparent et équitable. Les années 2016 et 2017 ont fourni une abondante actualité à ce sujet.

Critère 33 : Les programmes actifs ciblant le marché du travail, par exemple les emplois publics ou la formation professionnelle et les initiatives à base communautaire.

Note 3,5/6

L'objectif stratégique du Gouvernement dans le domaine de l'emploi est la promotion de l'emploi décent et le développement de la formation professionnelle, tel que stipulé dans le DSCE.

Selon ECAM 4 réalisée par l'INS, le taux d'activité des personnes âgées de 15 ans ou plus, au sens du BIT, a baissé pour se situer à 72,1% en 2014 contre 76,2% en 2010 et 81,9% en 2007. La population vivant en milieu rural présente des taux plus élevés que celle résidant en milieu urbain, soit respectivement de 77,3% et 66,9%. Le taux d'emploi des personnes âgées de 15 ans ou plus est en recul et se situe à 69,6% en 2014 contre 79,5% en 2007.

De 2015 à 2017, les actions menées en vue de réduire le taux de sous-emploi global qui se situait à 77,6% en 2014 ont concerné : la mise en œuvre des Grands projets structurants du DSCE et la promotion des Projets HIMO. L'incitation à l'auto-emploi dans les secteurs des PME/TPE, de l'Artisanat, de l'Economie Sociale et de l'Economie numérique. Cependant, la situation de l'emploi en général et de l'emploi des jeunes en particulier est loin d'avoir trouvé des solutions satisfaisantes.

Notre opinion sur la politique de protection sociale et de travail

Au final, les politiques d'emploi et de sécurité sociale tant clamées et proclamées tardent à produire les fruits escomptés. Loin de se satisfaire ou se complaire que la situation n'est pas propre au Cameroun et que la problématique est africaine de manière générale, des recherches menées à notre modeste niveau tendent à montrer que l'une des clés de solution se trouve dans une transformance structurelle de notre modèle économique et de développement pour une gouvernance plus rationnelle et objective.

11. Politiques et réglementation de l'environnement

Ce critère permet d'évaluer la mesure dans laquelle les politiques de l'environnement favorisent la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion de la pollution.

Critère 34 : La gestion de la conservation de l'atmosphère, de l'eau et des déchets.

Note 4,5/6

La vision du Gouvernement en faveur de la protection de l'environnement est mise en œuvre à travers la lutte contre les changements climatiques et les pollutions, les nuisances et les substances chimiques dangereuses.

Depuis le 24 avril 2014, est entré en vigueur au Cameroun, l'Arrêté du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, interdisant l'utilisation des emballages plastiques non-biodégradables de moins de 60 microns. Si on peut saluer l'action politique et admettre une prise de conscience manifeste des populations dès les débuts, on observe malheureusement que la mesure est loin d'être une réalité évidente sur l'ensemble du territoire. Car des stocks continuent de circuler et d'être vendus.

Depuis 2015, des missions conjointes (MINMIDT/MINEPDED) de contrôles et d'inspections de l'environnement sont régulièrement réalisées auprès des établissements classés (établissements dont l'activité génère des déchets toxiques, des eaux usées, du bruit, etc.) ; plusieurs établissements ont été sanctionnés et amendés. De même, le Gouvernement a organisé des missions de suivi/évaluation des plans

de gestion des déchets des structures détentrices de permis environnemental, afin de s'assurer de la traçabilité de tonnes de déchets collectés, transportés, puis traités.

Pour faire face aux difficultés opérationnelles de l'entreprise chargée de la collecte des ordures ménagères dans les grandes métropoles, le Gouvernement a lancé en 2017, l'ouverture à la concurrence dans le secteur.

En 2016 et 2017, la mise en œuvre du mécanisme REDD++ s'est poursuivie notamment avec : (i) le suivi-évaluation des stocks de carbone et le suivi de la biodiversité dans les différentes zones agro-écologiques ; (ii) l'élaboration et la validation des paramètres du système national de surveillance du carbone forestier.

Le Cameroun prend régulièrement part aux conférences des parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CoP) dont celle de 2015 à Paris (CoP 21) et à toutes les rencontres internationales y afférentes. A ces occasions, le pays réitère ses engagements et présente les avancées au niveau national.

Critère 35 : La gestion des zones côtières.

Note 3,5/6

Le Cameroun a élaboré plusieurs instruments et stratégies, directement ou indirectement liés à la gestion de la zone côtière. On cite notamment le DSCE, le Plan-Cadre Régional de Développement et de Gestion, Plan de Gestion du Parc National de Campo Ma'an, le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE), le Document sur Gestion de la zone côtière de Kribi-Campo pour le développement durable du tourisme, etc.

Toutefois, les problèmes environnementaux sont toujours relevés dans la zone côtière. Il s'agit des pollutions pétrolières et agro-industrielles, la dégradation des écosystèmes de mangrove, la dégradation des pêcheries artisanales, l'inadaptation du plan d'urgence et de compensation de la COTCO au contexte de la gestion durable de la zone côtière et le développement inadéquat du tourisme côtier.

Il existe également une Loi sur la gestion de l'environnement (96/12 du 1996). Celle-ci établit les conditions de réalisation des études d'impact environnemental. Tout promoteur présentant un projet risquant de porter atteinte à l'environnement doit réaliser une étude d'impact permettant d'évaluer les incidences directes ou indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation, sur le cadre et la qualité de vie des populations concernées, et de faire état des autres risques environnementaux que comporte éventuellement le projet.

Bien que n'étant pas une zone côtière proprement dite, la situation du Lac Tchad est devenue une préoccupation majeure pour l'ensemble des pays de la sous-région du bassin, dont le Cameroun. Pour avoir perdu près de 90% de sa superficie en eau, la dégradation de ce lac représente une grave menace pour les populations riveraines, désormais soumises à des stratégies d'adaptation pour leur survie.

Des concertations et des études sont en cours pour y remédier. Mais d'ici là, c'est de la précarité et une exposition à la pauvreté pour lesdites populations et les menaces sécuritaires qui en découlent.

Critère 36 : La gestion des ressources naturelles.

Note 4,5/6

Le Gouvernement est signataire de la plupart des conventions environnementales internationales, parmi lesquelles la Convention sur la Diversité

Biologique (1992), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification (1997), la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (2001) et la Convention de l'ONU sur le changement climatique (2004). Il s'est doté d'un Plan d'Action National de lutte contre la Désertification. En 2015, l'opération « Sahel vert » de lutte contre la désertification a permis de restaurer 500 000 ha de sols à travers des reboisements dans la région de l'Extrême-Nord. En plus, 16 000 hectares de superficie ont été rétrocédés à 26 communes de la région. De même, 35 réserves forestières ont été créées.

En 2016, plusieurs projets sur la gestion des ressources naturelles qui ont apporté leur contribution aux avancées notables en termes de gestion durable des ressources naturelles au Cameroun, ont été conduits. Les principaux champs d'intervention sont restés focalisés sur la conservation et la valorisation de la biodiversité, la REDD+ et les changements climatiques, la gouvernance en matière de gestion durable des ressources naturelles. À titre d'illustration, une opération de baguage de deux éléphants a eu lieu dans le Parc National de Sena Oura. Elle a permis entre autres d'assurer l'identification des corridors de migration de ces pachydermes, processus hautement important pour la mise en œuvre de l'Accord de collaboration transfrontalière signée entre le Tchad et le Cameroun pour la gestion du complexe des aires protégées transfrontalières de Bouba Ndjidda (Cameroun) et Sena Oura (Tchad) (BSB-Yamoussa).

A cet effet, l'UICN a été désignée comme agence de mise en œuvre d'un projet important sur la sécurisation des forêts permanentes du Cameroun qui sera soumis pour le financement du Fond Vert Climat.

Notre opinion sur les politiques et réglementation de l'environnement

Le Cameroun a pris part à la COP 21 en 2015 ayant abouti à l'Accord de Paris sur le climat. Le pays y a pris des engagements qu'il entend respecter. Le Président de la République du Cameroun a réaffirmé lesdits engagements le 12 décembre 2017 de nouveau à Paris lors du Sommet sur le Climat, notamment de : (i) réduire de 32% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2035 par rapport à 2010 ; (ii) lutter contre la désertification et militer pour un développement propre et une gestion durable des forêts, et (iii) assurer une gestion durable des ressources en eau en rapport avec les pays voisins.

Le pays dispose d'un Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques et l'a soumis à la Communauté internationale (UN-Climat) depuis juin 2015.

Domaine très sensible, nouveau et cœur de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, la préservation de l'environnement pour ne pas compromettre les générations futures fait l'objet d'enjeux énormes. Le pays se doit de se prémunir de tous les instruments et des capacités nécessaires pour la mise en œuvre des actions devant permettre l'atteinte des cibles y relatives et le suivi des indicateurs de progrès y rattachés.

D. GOUVERNANCE : GESTION ET INSTITUTIONS DU SECTEUR PUBLIC

12. Droits à la propriété et gouvernance basée sur l'état de droit

Cette section permet d'évaluer la mesure dans laquelle l'activité économique privée est facilitée par un système juridique efficace et une structure de gouvernance basée sur l'état de droit, caractérisée par le respect systématique et l'application des droits à la propriété et des droits contractuels.

Critère 37 : La base juridique de garantie des droits à la propriété et des droits contractuels.

Note 3,0/6

Le droit à la propriété est garanti par la Constitution et les Lois de la République. Cette législation nationale est cohérente avec les cadres de référence internationaux auxquels le Cameroun a souscrit, les plus importants étant l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) et l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) dont le pays abrite les sièges respectifs. On note également l'existence d'une Chambre d'Arbitrage et de Conciliation au sein du GICAM et de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA).

Des problèmes se posent cependant dans la pratique. Du fait d'un système marqué par une très faible institutionnalisation des rapports d'affaires, la formalité de l'enregistrement occupe une part très congrue des contrats, jusque-là.

Sur un autre plan, la gestion foncière reste préoccupante au Cameroun⁸. Plusieurs autres facteurs sont cités tels que :

⁸ Le CAMERCAP-PARC a publié à ce sujet en 2017, une étude sur l'harmonisation des textes sur la gestion foncière en vue de leur mise en cohérence.

la complexité des procédures d'enregistrement de propriété, l'inefficacité de l'appareil judiciaire à faire exécuter des contrats commerciaux ayant trait à des transferts de propriété et les incohérences entre un système traditionnel et un système moderne d'attribution des terres.

Par ailleurs, d'autres problèmes connexes perdurent tels que les conflits liés aux indemnités des populations qui plombent la réalisation des projets et les faits avérés de corruption y relatives impliquant des responsables de haut rang en charge de la gestion de ces indemnités.

Afin de faciliter l'accès à la propriété immobilière en milieu urbain, une Loi sur la copropriété a été promulguée. Mais les modalités de mise en application restent attendues.

Critère 38 : La prévisibilité, la transparence et l'impartialité des Lois affectant l'activité économique, ainsi que l'application de ces Lois par le pouvoir judiciaire.

Note 3,0/6

Il existe des lois et règlements, ainsi que des mécanismes de résolution des contentieux bien établis, mais, on relève un grand nombre de facteurs qui dégradent leur qualité. On cite notamment : (i) la tolérance administrative, généralement au profit des lobbies et groupes d'intérêts ; (ii) les conflits d'interprétation de la loi ; et (iii) la corruption et l'instrumentalisation de la loi par les réseaux. Le Cameroun ne dispose pas encore de tribunal de commerce dédié, toute chose à l'origine des lenteurs. Dans les faits, le fonctionnement de l'appareil judiciaire en matière de règlement des litiges commerciaux entraîne des lenteurs administratives

préjudiciables à la dynamique des affaires. Il favorise l'apparition de problèmes liés (i) au commerce illicite (protection insuffisante de l'espace économique, invasion des produits de contrefaçon), (ii) ; au développement du secteur informel et (iii) ; à la recrudescence d'autres actes illégaux au regard d'un cadre légal affaibli.

A titre d'illustration, en octobre 2017, un conflit entre l'entreprise d'État de télécommunications, détenteur exclusif de la fibre optique, et un opérateur privé majeur de la téléphonie mobile, suite à des interprétations différenciées de la Loi, a causé des dommages non négligeables auprès des usagers. Le rôle de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) a été mis à mal malgré ses injonctions. L'opérateur de téléphonie a fini par payer, mais sans reconnaître les faits.

Avant cela, le 50^{ème} anniversaire de la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI) célébré à Yaoundé en mai 2016, a été l'occasion pour les autorités camerounaises qui souhaitent abriter le siège régional de cette institution, de réaffirmer leur volonté d'améliorer le climat des affaires, notamment en adressant efficacement la question des contentieux d'affaires. Toutefois, le Cameroun pour améliorer son environnement des affaires entre 2015 et 2016, a mis en place des mesures visant la réduction des délais pour obtenir un permis de construire. En matière de règlement de l'insolvabilité, le Cameroun a mis en œuvre la réforme OHADA avec l'introduction d'une nouvelle procédure de conciliation pour les entreprises en difficultés financières ; sans oublier la simplification des procédures préventives pour les PME, le patronat a opté quant à lui pour un mécanisme d'arbitrage (GICAM & CCIMA).

Par ailleurs, le fait que l'enrichissement illicite ne soit pas criminalisé jusque-là, maintient la voie à toutes sortes de dérives.

Critère 39 : La difficulté à obtenir les licences d'affaires.

Note 4,0/6

Pour améliorer l'environnement des affaires, le Cameroun a mené plusieurs actions en 2016 et 2017, notamment : (i) la mise en œuvre de la phase pilote de création des entreprises en ligne ; (ii) l'introduction du «mobile payment» à la CNPS ; (iii) l'opérationnalisation de la plate-forme CIP-FIBANE-CASEMF (Centrale des Incidents de Paiement -Fichier Bancaire National des Entreprises- Cadre d'Analyse et de Suivi des EMF) (iv) ; l'achèvement de la dématérialisation des procédures du commerce extérieur ; (v) l'instauration des délais contraignants dans le cadre des procédures de morcellement et de mutation de titre foncier ; (vi) l'automatisation et la simplification des procédures d'enregistrement des mutations immobilières et de la commande publique. Les Centres de Formalités de Création des Entreprises (CFCE) mis en place par le MINPMEESA couvrent désormais l'ensemble des 10 chefs-lieux de régions du pays.

Le rapport Doing Business de la Banque Mondiale classe le pays à la 163^e position sur 190 pour la facilité à faire des affaires et 122/190 pour la création d'entreprise.

Par ailleurs, l'APME et l'API continuent, à déployer des efforts pour l'amélioration de leur action dans l'accompagnement et les nombreuses facilités offertes aux promoteurs d'entreprises.

Critère 40 : La criminalité et la violence, en tant qu'entraves à l'activité économique.

Note 3,5/6

Le Cameroun fait face entre 2016 et 2017 à quatre (04) types de violences qui représentent des risques sensibles pour l'activité économique.

1. **La Violence diffuse** qui se manifeste par des agressions, des enlèvements ou des attaques à mains armées. C'est une manifestation récurrente du banditisme urbain amplifié par le chômage et la précarité. Elle est combattue par les unités spéciales de la Police et de la Gendarmerie, la Police de proximité et dans une certaine mesure, les Comités de Vigilance institués au sein des populations.
2. **La violence organisée** en groupes paramilitaires localisée à l'Est, où elle est alimentée par les troubles en RCA. Du fait de sa nature militaire, cette violence entraîne le déplacement massif des populations, les assassinats et les enlèvements, sans compter la mobilisation des ressources pour la contrer.
3. **Sur le front Nord**, la secte islamiste Boko Haram continue à sévir dans les trois (03) régions septentrionales et particulièrement à l'Extrême-Nord. La réaction du Gouvernement et le renfort de la Force Mixte Multinationale ont permis de réduire à presque néant les capacités militaires, au point que leur unique moyen d'actions reste les attentats kamikazes.
4. **Les tensions sociales dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest** ont dégénéré en un mouvement sécessionniste avec branche armée, menaçant la sécurité des biens et des personnes, principalement dans ces régions et par extension à l'ensemble du pays. Mais la riposte circonstanciée du Gouvernement, à travers les actions de dissuasion sur le plan militaire et d'ouverture au dialogue sur le plan civil et politique, permettent de garder espoir.

Par ailleurs, on note également le développement de la cybercriminalité, phénomène mondial en développement en Afrique et donc au Cameroun, sous diverses formes.

Notre opinion sur le droit à la propriété et la gouvernance basée sur l'État de droit

Un important travail a été accompli, mais sans jamais être rendu public et donc officiel pour être opposable. Il s'agit d'un projet de texte (Loi ou Décret) instituant le Code Géographique des Unités Administratives et les Collectivités Territoriales Décentralisées en République du Cameroun. L'une des finalités visées par ce projet est effectivement d'asseoir les bases d'un droit consensuel à la propriété.

En visant comme objectifs : (i) Accroître la fiabilité de l'infrastructure cadastrale par une cartographie numérique et la mise en place un système d'information géographique ; (ii) Améliorer la transparence de l'information par un processus administratif innovant pour l'enregistrement automatique des titres de la législation et l'informatisation du cadastre foncier et du registre immobilier pour une meilleure traçabilité, avec pour finalité la révision de ce projet, une fois abouti devrait asseoir les bases du droit à la propriété et le cadastre foncier.

13. Qualité de la gestion budgétaire et financière

Critère 41 : Il y a un budget détaillé et crédible, lié aux priorités définies dans les politiques, qui sont elles-mêmes liées à la stratégie de réduction de la pauvreté.

Note 4,0/6

La stratégie globale de développement déclinée dans le DSCE 2010-2020 et les politiques sectorielles y afférentes mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté sont globalement reflétées dans le budget.

Cet exercice se fait selon l'articulation de la chaîne Planification-Programmation-Budgétisation et Suivi (PPBS) et la convergence des CDMT sectoriels vers le CDMT central. Le budget est préparé dans le détail des lignes et chapitres budgétaires à partir de l'expression des besoins lors des pré-conférences budgétaires, 3 à 4 mois avant le passage au Parlement.

En 2016, l'enveloppe budgétaire allouée aux secteurs sociaux⁹ est de 1126,5 milliards et représente 26,6 % du budget de l'État. Elle est destinée au financement des activités concernant : (i) l'éducation ; (ii) la santé des populations ; (iii) l'encadrement des femmes et des jeunes ; (iv) la protection sociale des couches vulnérables ; (v) la promotion de l'emploi et de l'habitat social. En 2017, cette enveloppe était de 1152,6 millions de FCFA, soit 26,35%.

Bien que la réduction de la pauvreté ait cédé la place à la promotion de la croissance inclusive et des emplois décents comme leitmotiv de la stratégie globale, celle-ci reste le vecteur et l'objectif final de la politique de développement.

⁹ MINAS, MINPROFF, MINDUH, MINJEC, MINSANTE, MINEDUB, MINESEC, MINESUP, MINEFOP, MINSEP.

Pour ce qui est de la crédibilité et de la sincérité du budget, la Loi de Finances (LDF) présente chaque année de façon sincère l'ensemble des ressources et des charges de l'État. Mais, à chaque exercice, cette LDF n'est pas rigoureusement respectée dans son application. Ainsi, par défaut d'activation des mécanismes d'ajustement, on se retrouve avec une sur-utilisation des interventions directes de l'État. Cette gestion qui crée par ricochet des écarts et donc des arriérés de paiement provoque et alimente la détérioration de la confiance des usagers. Dans le cadre de la FEC, la LDF 2018 et des exercices suivants a désormais fixé un plafond à ces interventions directes.

Critère 42 : Il existe des systèmes efficaces de gestion financière pour s'assurer que les dépenses engagées soient conformes au budget approuvé, que les recettes budgétaires soient recouvrées et que le contrôle budgétaire global soit assuré.

Note 4,0/6

Il existe une institution supérieure chargée du contrôle des finances publiques qui relève de l'autorité directe de la Présidence de la République (CONSUPE), la Chambre des Comptes de la Cour Suprême et la Commission Nationale Anti-corruption accompagnant son action. La Direction Générale du Budget au MINFI dispose d'une Division de contrôle des opérations budgétaires (DCOOB), avec des démembrements au niveau de chaque administration appelé Contrôle Financier Spécialisé (CFS). Des missions de contrôle budgétaire sont également organisées pour évaluer la bonne exécution du budget par le MINFI (fonctionnement) et MINEPAT (investissement). Les engagements sont en général conformes au budget, mais le problème reste lié aux modifications apportées au budget approuvé du fait des virements des crédits.

Ce phénomène est cependant en baisse grâce à la mise en œuvre du budget-programme. S'agissant de la collecte de l'impôt, une commission dédiée évalue et valide chaque mois, les résultats mensuels de l'exécution du budget et les publie trimestriellement dans la presse publique et privée. A cette occasion, les ressources reçues par le Trésor qui a le monopole de la détention des deniers publics sont confrontées aux déclarations des services d'assiettes (Impôts et Douanes) ainsi qu'aux autres ressources budgétaires telles que les recettes non fiscales, les recettes des services et les dons.

Des administrations ont fait face depuis 2016 à une pratique nouvelle consistant à la rétention des taxes à la source. Cette pratique instituée par une Circulaire du MINFI a été malheureusement dévoyée par les agents. Des retenues sont opérées sur les opérations de déblocage, mises à disposition et autres subventions sans une base de calcul officielle par nature de la dépense. On parle d'un acompte sur l'impôt prélevé/retenu à la source. Cette recherche «aveugle» d'efficacité se heurte à une incompréhension des contribuables par défaut de sensibilisation et de transparence des agents. D'autre part, cette pratique connaît d'autres dérapages en termes de double imposition pour les subventions gérées par la CAA.

Critère 43 : Il existe un système de soumission de rapports opportuns et exacts sur le budget, y compris des comptes publics préparés à temps et vérifiés, et des mécanismes efficaces de suivi.

Note 3,0/6

Le Gouvernement a l'obligation de soumettre un rapport trimestriel d'exécution du budget au public à travers la presse. Un rapport final et une Loi de règlement sont soumis au Parlement en année N+1.

Au plan sectoriel, les administrations publiques et les EPA doivent soumettre à leur Conseil d'Administration, à la Chambre des Comptes et à la CONAC un rapport de performance assorti d'un compte d'emploi de ressources financières et, depuis 2017, cette exigence s'étend à la production d'un compte-matière. Le CONSUPE, sur demande expresse peut également accéder à ces rapports.

Ces rapports restent néanmoins perfectibles du point de vue de leurs contenus et de leurs présentations. Par ailleurs, les relations entre ces institutions et les administrations doivent encore être améliorées pour les échanges d'informations, mais aussi en termes d'échanges d'expériences. Jusqu'en 2017, l'on note encore des retards importants dans la transmission des rapports, des relations assez houleuses, voire conflictuelles ou de rivalités entre ces institutions. La Commission des finances de l'Assemblée Nationale et du Sénat font également partie de la chaîne des institutions de contrôle. On assiste malheureusement à des « spectacles » révélant des conflits de préséance et/ou de compétence entre ces divers acteurs pour le plus grand mal de la recherche d'efficacité.

On note enfin que ces informations ne sont pas suffisamment accessibles au public et que, du fait du caractère non systématique et transparent de leur exploitation en termes de sanctions, ceci fait entretenir auprès de l'opinion publique un sentiment de « règlement de compte » ou d'instrumentalisation politique.

Critère 44 : Il existe une répartition claire et équilibrée des dépenses et des recettes entre les différents niveaux de l'appareil gouvernemental.

Note 2,0/6

L'élaboration du budget-programme impose le principe de la répartition claire et équilibrée des dépenses et des recettes à tous les niveaux de l'appareil gouvernemental.

S'agissant de la décentralisation, il existe des taxes dédiées qui sont collectées par les Collectivités Territoriales Décentralisées elles-mêmes, ou par le fisc central et devraient être reversées à ces dernières. Quant aux démembrements en termes de déconcentration (Etablissements Publics ou Sociétés à Capitaux Publics), ils bénéficient des subventions inscrites dans le budget central, mais le rythme de décaissement continu de poser problème, certaines subventions arrivant souvent aux bénéficiaires en fin d'exercice et/ou parfois l'exercice suivant. Comment

faire un compte d'emploi dans ce cas et rendre compte selon le principe de l'annualité ? Toutefois, les remous sociaux provoqués par la « crise dite anglophone » ont mis à l'ordre du jour un sentiment et un état de mal gouvernance perçue/vécue par les populations sur l'ensemble du pays. Il s'agit de ce retard nuisible dans la mise en œuvre effective de la décentralisation. Evidemment, ceci a un impact sur le plan de la gestion budgétaire en terme de répartition géographique des ressources sur le plan local.

Notre opinion sur la qualité de la gestion budgétaire et financière

De manière globale, le Cameroun a amélioré la qualité de la gestion budgétaire et financière au cours des dernières années au niveau central. Au sein de tous les Ministères, des progrès sont perceptibles dans le développement de cadres sectoriels et globaux de dépenses à moyen terme ainsi que dans la budgétisation par programmes, conformément aux directives de gestion financière de la CEMAC.

Dans le cadre du programme FEC, le Gouvernement camerounais devrait poursuivre et approfondir la gestion des engagements pluriannuels visant à une mise en œuvre effective du budget programme.

Cependant, des pans entiers du chantier demeurent en ce qui concerne la qualité de la dépense publique dérivée de cette gestion budgétaire.

14. Efficacité de la mobilisation des ressources

Cette section permet d'évaluer la tendance globale de la mobilisation des ressources, non seulement la structure fiscale telle qu'elle existe sur le papier, mais aussi les ressources de toutes provenances qui sont effectivement mobilisées.

Critère 45 : La politique fiscale.

Note 5,0/6

En 2016 et 2017, la politique fiscale du Cameroun est restée en cohérence avec les options de développement choisies par le pays.

Il s'agit notamment, du maintien de la défiscalisation du secteur agricole afin de soutenir son essor et éviter d'éroder le pouvoir d'achat des paysans déjà considérés comme les plus pauvres selon les dernières enquêtes de l'INS. Cette option reste défendable, même si nous avons un avis contraire¹⁰.

Le taux de pression fiscale reste faible, comparé à la moyenne des pays de la zone Franc et d'Afrique subsaharienne.

Si d'année en année les recettes recouvrées augmentent, les exonérations obèrent la performance de l'administration fiscale qui dispose également d'importantes marges en termes d'élargissement de l'assiette.

¹⁰ Voir policy brief n°04 publié par le CAMERCAP-PARC en mars 2017.

Pour sécuriser les transactions avec les usagers et accroître le rendement de l'impôt, la Direction Générale des Impôts a lancé le 12 septembre 2016, l'immatriculation des contribuables par les données biométriques. L'opération concerne d'abord les contribuables relevant de la Division des Grandes entreprises, des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises et des Centres Spécialisés des Impôts de Yaoundé, et devrait s'étendre progressivement aux autres contribuables. A terme, elle vise à attribuer à chaque contribuable un numéro d'identifiant unique valable pour 10 ans. Dans le même sens, la déclaration en ligne est effective depuis le 1er juin 2016 pour les marchés publics et les mutations immobilières dans les villes de Douala et Yaoundé.

Depuis 2016 également, une mention encourageante peut être décernée à la DGI pour la campagne de sensibilisation et la performance induite dans le cadre du recouvrement de la taxe foncière.

Critère 46 : L'administration des impôts.

Note **5,0/6**

Une nouvelle organisation de l'administration fiscale visant une meilleure organisation des différents types d'impôts et des différents types de contribuables a été adoptée en 2014. Cette nouvelle organisation délimite les grandes villes (Douala et Yaoundé) en affectant à chacune un CIME (Centre des Impôts des Moyennes Entreprises) dédié.

Les listes des contribuables rattachés à ces CIME ont été rendues publiques. Chaque entreprise étant désormais appelée à faire ses opérations fiscales dans son centre de rattachement en adéquation avec un objectif de rapprochement.

Cependant, il y a lieu de relever que le système déclaratif est gourmand en contrôles et donc en personnel, et que l'importance du secteur informel reste un des défis majeurs, au même titre que l'efficacité des agents et la corruption à laquelle ils sont exposés.

En plus d'une réorganisation administrative qui a notamment conduit à la création des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises, l'administration fiscale a entrepris plusieurs réformes visant à numériser les procédures, afin de faciliter la tâche aux contribuables, et surtout à sécuriser les recettes fiscales. Il en est ainsi de l'introduction du paiement par téléphone mobile, expérimenté dans un premier temps sur la taxe foncière, et qui est en cours d'extension aux autres prestations fiscales.

En 2016, la DGI et ENEO ont signé un partenariat en vue de booster la collecte de la taxe foncière dans le pays. Ainsi, en plus de cet élargissement de l'assiette à la taxe foncière, la DGI annonce également une amnistie pour les exercices fiscaux antérieurs, en faveur de tous les contribuables qui se sont prêtés à l'exercice de paiement qui a permis de sortir du maquis la plupart des contribuables assujettis.

En 2017, la DGI a également innové par la méthode de collecte des frais de vignette automobile en l'intégrant à la police d'assurance. Selon les données provisoires à septembre 2017, cette approche apparaît de très loin efficace en termes de résultats et en temps, même si les Experts lui trouvent des limites sur le plan légal et stratégique¹¹.

¹¹ Cameroon Business Today, n°050 du 04/04/2018, P. 10.

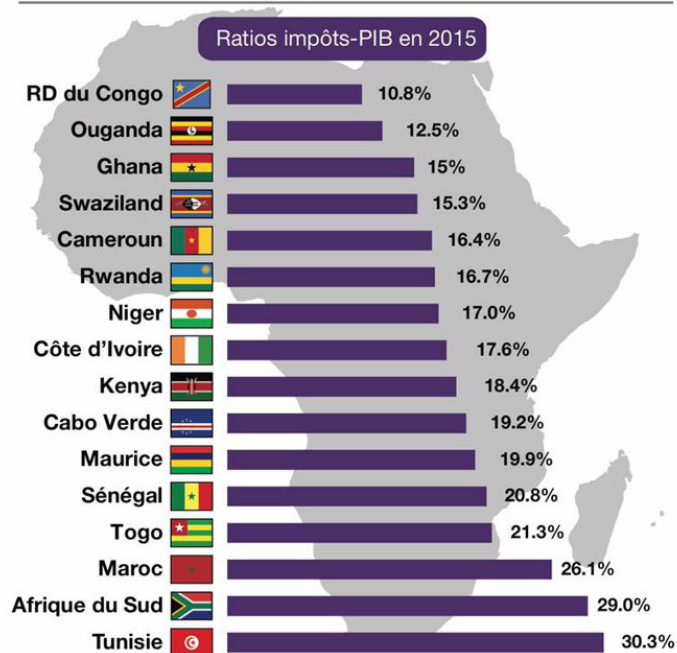
Notre opinion sur l'efficacité de la mobilisation des ressources

En 2016, le Cameroun a enregistré une amélioration de la qualité de la mobilisation des recettes. Cette amélioration est principalement due aux mesures prises par les administrations fiscales et douanières. Mais, le taux de prélèvement public demeure toujours en deçà de son potentiel.

A ce sujet, le CAMERCAP-PARC vient de rendre publique en Octobre 2017, une note d'orientation pour atteindre le potentiel fiscal du Cameroun. C'est une étude inspirée de ce qui s'est déjà fait dans les pays de l'Afrique de l'Ouest avec le concours de la BAD. Un modèle économétrique avec les données de panel a permis de déterminer les facteurs pouvant contribuer à atteindre ce potentiel.

Au final, quatre (04) propositions fortes de mesures à résultats rapides et à fort impact sur le rendement fiscal du Cameroun ont été énoncées. Ces mesures s'inscrivent en droite ligne des objectifs convenus dans le cadre du programme économique soutenu par la FEC. On peut notamment citer : (i) la mise en place d'un système d'information unique centralisé en amont, (ii) la mise en place d'un Office Central des recettes publiques ; (iii) la structuration du secteur agropastoral pour le rendre fiscalisable ; et (iv) la réalisation d'un audit sur la dette publique intérieure et l'ajustement du budget de l'État au potentiel réel de l'économie.

Statistiques des recettes publiques en Afrique 2017



Source : <http://www.oecd.org/ctp/revenue-statistics-in-africa-2017-9789264280854-en-fr.htm>

15. Qualité de l'administration publique

Cette section permet d'évaluer dans quelle mesure le personnel civil en poste au sein de la structure du Gouvernement central (y compris les enseignants, les professionnels de la santé et la Police) est structuré de manière à élaborer et à mettre en œuvre les politiques officielles, et à assurer efficacement les prestations de services. Ce personnel comprend les responsables exécutifs centraux et le personnel des Ministères et autres départements de l'administration, y compris les institutions autonomes. Il exclut les éléments des forces armées, le personnel des sociétés d'État et le personnel des autorités sous-régionales.

Critère 47 : La coordination des politiques et la réactivité.

Note 1,0/6

Les mécanismes de coordination des politiques et la réactivité de l'administration publique ne semblent pas fonctionner à l'optimum jusque-là. Les politiques ne sont pas toujours suffisamment coordonnées et les hautes autorités du pays (PRC, PM) sont les premières à le décrier. Le secteur public reste encore caractérisé par un niveau de fragmentation élevé qui se traduit par un chevauchement des compétences entre différents Ministères d'une part, et autres administrations publiques d'autre part ; ce qui est à l'origine des conflits et aboutit le plus souvent à une déperdition des ressources et une efficacité limitée.

Au plan institutionnel, la duplicité (voire multiplicité) des centres de décisions fait le lit de la non responsabilité et donc de l'inertie. Entre les Cabinets Ministériels, les Services du Premier Ministre Chef du Gouvernement et la Présidence de la République, chacun dit attendre l'initiative et la décision « **de qui de droit** ». La cohérence de l'efficacité des actions n'est pas avérée et un déficit de leadership est perceptible.

Sur le plan programmatique, la frontière n'est pas étanche entre le DSCE, le Plan Triennal d'Urgence, le Plan d'Urgence Spécial Jeunes les grands projets et les projets spéciaux CAN 2019. Les principaux acteurs et les ressources s'y perdent.

Au plan organisationnel, le chevauchement des organigrammes des Ministères crée des conflits d'intérêts entre les entités publiques. Et même, la multiplicité des instruments de référence en matière de politique économique ne rassure pas.

Selon l'opinion publique nationale, la crise dite « anglophone » aurait pu être évitée, toutes choses égales par ailleurs, si l'on avait mis de manière effective en œuvre la décentralisation proclamée dans la Constitution de 1996 (21 ans plus tard). On se retrouve ainsi avec deux (02) référents constitutionnels (1972 et 1996).

En 2017, à la suite de la crise des devises en zone CEMAC, le pays est revenu sous-programme de réformes avec les principaux PTFs dans le cadre de la FEC, qui a nécessité un ajustement et une mise à jour du DSCE pour la période 2018-2020.

De manière courante et conjoncturelle donc, priorité est donnée à la FEC afin de sauver l'édifice.

Critère 48 : Les prestations de services et l'efficacité opérationnelle.

Note 1,0/6

De toute évidence, des efforts sont faits, mais l'efficacité opérationnelle des services demeure compromise depuis des années par une série de facteurs : (i) la faiblesse des moyens opérationnels (la localisation des bureaux¹² et la logistique de sécurité.) ; (ii) la démobilisation des agents publics

¹² Certains services publics se retrouvent ainsi logés dans des immeubles conçus pour usage d'habitation et dans des quartiers non « appropriés ».

face à des salaires jugés bas et une faible rétribution de la compétence technique ; (iii) l'absence de profil de carrière et le principe de nomination discrétionnaire ; (iv) une mauvaise dévolution des postes de responsabilité, privilégiant les réseaux d'allégeance et de cooptation au détriment de la compétence ; (v) un nombre considérable de fonctionnaires fictifs ou absentéistes ; (vi) des avantages apprivoisés par des groupes (clientélisme, favoritisme...) ; et (vii) une tendance à vouloir justifier les échecs au lieu de rechercher des solutions. Le principe sacré devant pourtant être qu'à échéance due, un résultat non atteint soit lu comme un échec.

La qualité et l'efficacité du service public au Cameroun ne sont donc pas à la hauteur de la quantité et de la qualité des ressources humaines dont regorge cette administration. Les atouts individuels ne sont pas dans une dynamique collective et positive pour en faire une équipe performante.

Presque tous les secteurs sont concernés. Au final, il convient de réduire la présence des administrations du champ opérationnel de l'économie. On peut relever comme illustration parmi d'autres, la présence « inappropriée » du MINH DU dans la construction des logements sociaux, alors que c'est la mission, d'une autre institution publique sous sa tutelle.

Critère 49 : Le mérite et l'éthique.

Note 1,0/6

Il n'existe toujours pas de mécanismes transparents permettant de valoriser le mérite et de rétablir l'éthique dans le pays. La notion de « discrétionnaire » érigée en principe fondateur de la « Res publica » pour pourvoir aux fonctions de responsabilité laisse beaucoup de place au favoritisme, aux réseaux et à la cooptation. Il n'y a pas de règles établies et appliquées pour les promotions, qui ne soient basées sur les relations interpersonnelles, l'appartenance ethnique

ou à des réseaux plus ou moins licites ou occultes. Le non-respect des textes à l'instar des départs à la retraite, l'absence de profil de carrière dans les fonctions administratives et civiles entretiennent le phénomène de parachutage à des fonctions de responsabilités élevées et intermédiaires. Et la tendance n'est pas prête à s'inverser. La corruption joue de la résistance face à toutes les initiatives tendant à la résorber.

Les recrutements et promotions sont basés sur les relations personnelles ou sur les réseaux et non sur le mérite. Certaines entreprises publiques n'ont jamais fait d'annonces de recrutement à quelque niveau que ce soit. Les scandales à répétition et à ciel ouvert lors des concours d'entrée dans les principales écoles de formation ouvrant la voie aux hautes fonctions administratives et militaires (ENAM, IRIC, EMIA), contribuent malheureusement, et d'année en année, à renforcer la perception qu'a l'opinion publique du défaut de mérite et d'éthique dans la gestion des affaires publiques au Cameroun.

L'actualité du concours 2017 d'entrée à l'ENAM, la principale école de formation de l'élite administrative depuis plus de 50 ans, a encore servi du pain béni à l'opinion nationale et internationale, mettant à la place publique les dysfonctionnements entre la tutelle et l'institution.

Critère 50 : L'adéquation de la rémunération et la gestion de la masse salariale.

Note 2,0/6

Après la baisse drastique des salaires de la Fonction Publique de 1993, des efforts progressifs de rattrapage ont été faits. Mais, les effets pervers du système de rémunération s'amplifient aujourd'hui par la prolifération des statuts particuliers et une rémunération non uniformisée. Cet état de choses entretient le phénomène de fonctionnaires fictifs et

absents dans le pays. On remarque ainsi des personnes qui perçoivent des salaires sans contrepartie. Certains corps de métiers combinent des avantages formels et informels considérables, et qu'ils peuvent entretenir par la corruption, du fait de leur position. Ce sentiment de traitement différencié génère des frustrations de certains corps (santé, enseignement) souvent amenés à manifester bruyamment.

Par ailleurs, la pratique des comités et des éléments extra en dehors du salaire a créé un système de rémunération parallèle aux bénéficiaires qui augmentent ainsi leurs revenus dans des proportions considérables. Malheureusement, tous les agents publics n'y ont pas droit. L'écart des revenus peut ainsi être suffisamment important et se traduire par une asymétrie considérable des patrimoines entre des personnes ayant eu des parcours académiques similaires.

S'agissant de la masse salariale, les incohérences entre le fichier solde et celui du personnel, phénomène vieux

de plus de 20 ans, restent d'actualité. Néanmoins, depuis 2006, le Cameroun a lancé la réforme du fichier solde par le passage au SIGIPES 2. L'objectif de cette réforme est de maîtriser les effectifs du personnel et par ricochet d'assainir le fichier solde de l'État. En 2015, cette réforme a permis de débusquer plus de 3000 fonctionnaires fictifs. Mais la solution est loin d'être trouvée, les recensements à répétition et mal maîtrisés n'apportant pas de solution efficace.

Sur le plan budgétaire, la masse salariale reste viable et ne constitue pas un obstacle aux autres dépenses nécessaires dans le secteur public. Les faibles niveaux de la rémunération et des avantages ne découragent pas les personnes talentueuses à entrer dans le secteur public du fait surtout de la faible offre du secteur privé. Il y a cependant, une certaine flexibilité dont on devrait faire usage dans le paiement des salaires pour certains postes par exemple les enseignants et personnels en poste dans les zones rurales.

Encadré 2 :

Pour une refondation des institutions de formations des personnels de service public: Le cas de l'ENAM et de l'ISMP

L'opinion nationale camerounaise est suffisamment confuse aujourd'hui quand on évoque l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature du Cameroun, la principale école de formation des cadres de la haute administration camerounaise depuis plus de 50 ans. Tout le monde en parle, autant ses admirateurs que ses détracteurs.

Les admirateurs qui ne rêvent que de voir un des leurs y faire son entrée et attendre la sortie. Au rythme du train de vie que mènent ceux qui y ont fait les classes d'une part et de leur influence dans l'administration et la société camerounaise en général depuis toujours, d'autre part au point d'être prêts à tous les sacrifices, les parents et les candidats eux-mêmes ne lésinent sur aucun moyen (financier et non financier) pour décrocher le sésame.

Les détracteurs quant à eux, saisissent la balle au bond, pour stigmatiser l'institution mi-centenaire en arguant que l'on reconnaît le bon arbre par ses fruits ! Donc, si notre appareil étatique est dans cette situation où les produits de l'école se retrouvent dans les principaux postes de décision, la responsabilité leur incombe. Et il faut donc questionner le système, l'environnement, les processus ou méthodes et enfin les produits.

Au-delà de cette polémique, quelques données objectives nous permettent de fonder notre opinion.

i. Le temps : Après 50 ans, l'environnement a forcément changé et le système est devenu obsolète. Il faut réformer l'institution pour l'adapter au contexte actuel, tant national qu'international ;

ii. Le système : L'école forme l'essentiel de l'élite aux fonctions administratives comme gestionnaires de ressources publiques (Administrateurs, Inspecteurs des Régies Financières) dans un même moule, à côté de ceux qui sont censés exercer comme « Gardien » de l'orthodoxie et de l'éthique et relevant des fonctions judiciaires (Magistrats et Greffiers).

A l'observation, l'effet de proximité et la camaraderie inévitable par promotion et cohorte finissent par tisser des relations humaines fortes entre les anciens. Toutes choses susceptibles d'entretenir des conflits d'intérêt entre les juges et les parties éventuelles. Notre recommandation milite donc dans le sens de séparer les sites de formations par Section en créant plusieurs écoles sur différents sites :

- A. Une école de Magistrature, Auxiliaires de justice, pouvant comporter une Section Audit pour les personnels des structures de contrôle (CONSUPE, CONAC, ANIF, etc.) ;
- B. Une école de formation de Régies Financières (Impôts, Douanes, Trésor et Comptabilité Matière);
- C. Refondre l'ISMP et la Section Administrative de l'ENAM sur un site différent et dédié.

iii. Les méthodes

En effet, il faudrait revisiter les méthodes. A l'instar de ses mentors français ENA (France) et ENAP (Canada) et au modèle de ce que l'on a voulu faire de l'ISMP, la Section Administration devrait pouvoir être ouverte aux professionnels des différents corps de métiers appelés à assurer les fonctions administratives et de top management dans leur secteurs respectifs (Médecine, Ingénieurs, Enseignants, Statisticiens, etc).

Notre opinion globale de la qualité de l'administration publique

Pour atteindre les objectifs du programme FEC, il est impératif que l'État du Cameroun accepte d'adhérer au principe de rationalisation des institutions publiques et une application rigoureuse de la gestion axée sur les résultats. Cette démarche oblige de mettre en place des mécanismes efficaces de coordination pour assurer la cohérence de l'action gouvernementale. Cette approche appelle nécessairement l'adoption d'un management proactif et la sanction (positive ou négative) comme levier en temps réel.

C'est un principe simple et universel qui voudrait qu'à échéance due, un résultat non atteint soit considéré comme un échec. Dès lors, les conséquences doivent être tirées : soit on revoit le programme et les objectifs, soit on change les acteurs et les méthodes.

16. Transparence, obligation de rendre compte et corruption dans le secteur public

Ce critère permet de déterminer la mesure dans laquelle l'exécutif peut être tenu responsable de l'utilisation des fonds et des résultats de ses actions par les électeurs, le législatif et le judiciaire, ainsi que la mesure dans laquelle les employés du secteur public, au sein de l'exécutif, sont tenus de rendre compte de l'utilisation des ressources, des décisions administratives et des résultats obtenus.

Critère 51 : L'obligation de l'Exécutif de rendre compte aux institutions chargées du contrôle, et l'obligation des employés du secteur public d'assumer la responsabilité de leur performance.

Note 3,0/6

L'Exécutif élabore annuellement un Rapport sur la Situation et les Perspectives Economiques, Sociales et Financière de la Nation (RASIPFIN) pour l'année N en vue de soutenir la Loi de Finances de l'année N+1, lors du vote par le Parlement. Une Loi de Règlement portant sur l'exercice N-1 est également annexée. En outre, selon le nouveau régime financier de 2007 entré en vigueur en 2013, l'Exécutif doit présenter

après six (06) mois d'exécution, un Rapport de Performance au Parlement et en fin d'exercice, un Rapport Annuel de Performance. Par ailleurs, un état trimestriel d'exécution du budget est régulièrement publié dans la presse.

Le CONSUPE assure les fonctions d'audit et de contrôle des Finances Publiques selon les normes internationales (INTOSAI). Il existe également des institutions de contrôle internes et externes des comptes publics: les inspections générales des Ministères sectoriels, l'Inspection générale du Ministère des Finances, la Chambre des Comptes, et la CONAC. La Chambre des Comptes assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution de la Loi de Finances. Mais, toutes ces institutions ne disposent pas d'une autorité réelle pour sanctionner, ni de ressources suffisantes pour leurs missions.

Plusieurs initiatives et mesures de lutte contre la corruption : l'opération épervier, l'activation de la CONAC dans sa dimension répressive après la phase pédagogique, la redynamisation des opérations de contrôle, la création du Tribunal Criminel Spécial, font parties des mesures mises en œuvre en vue d'améliorer la qualité et les performances de la dépense publique.

Au bout du compte, une certaine insatisfaction se dégage par rapport à toutes ces initiatives certes louables. L'absence de résultats d'actions menées, doublée d'une perception de défaut de coordination et donc d'efficacité globale finit par lasser les observateurs.

Critère 52 : L'accès de la société civile à l'information sur les affaires publiques

Note 3,5/6

Dans le cadre du renforcement de la transparence et de la redevabilité, les Lois De Finance sont accessibles au public. Les rapports sur la dette publique sont également accessibles. L'obligation de produire chaque année les rapports de l'Initiative de Transparence sur les Industries Extractives (ITIE) est jusque-là respectée. Une instruction gouvernementale prescrit à toutes les administrations de disposer d'un site internet pour la publication des informations sur leurs activités, mais le résultat ici reste mitigé du fait des contenus peu satisfaisants et non régulièrement mis à jour.

La Loi de Finance et le Journal des Projets sont publiés dans tous les médias et l'affichage est fait partout où besoin est. Les résultats de l'exécution du budget sont publiés chaque trimestre dans la presse publique et privée.

Le Président de République a même instruit les membres du Gouvernement de s'investir sur les sites internet et les réseaux sociaux pour communiquer, mais il n'y a pas encore d'actions perceptibles. Les administrations sont invitées à développer leur présence dans les médias sociaux pour une diffusion suffisante des informations sur les différentes actions de l'État auprès du public, et de prévisibilité des actions du Gouvernement. Le projet e-governance tarde à faire ses preuves. L'initiative OPEN DATA reste léthargique.

Cependant, un autre phénomène se développe à savoir la fuite d'informations confidentielles et leur diffusion dans la presse et les réseaux sociaux.

Le système est peu proactif, et souvent, ce sont des articles à connotation négative venant des journaux locaux ou étrangers qui poussent à la communication réactive ou réactionnaire. En 2016 et 2017, avec la crise économique, les exactions de Boko Haram et les problèmes dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, la communication gouvernementale a encore été plus resserrée, mais plus présente qu'avant.

Tout en reconnaissant les efforts louables et considérables qui sont faits, il est souhaitable que le Gouvernement (à travers ses démembrements, dont l'INS) pense à combler son retard dans les enquêtes de satisfaction. Ces enquêtes de perception exprimée par les citoyens permettent notamment de renseigner les indicateurs de l'Objectif de Développement Durable, sur la Gouvernance, la Paix et la Sécurité (GPS). Elles portent sur les services publics tant individualisables (santé, école, eau, électricité) que collectifs (sécurité, assainissement, routes et réseaux, etc), et permettent au Gouvernement d'avoir un feed-back de l'impact des politiques publiques sur les populations.

Critère 53 : Accaparement du pouvoir d'État par des groupes d'intérêts.

Note 1,0/6

Cette situation perdure et semble se renforcer au Cameroun avec pour conséquence d'année en année, la montée des groupes d'intérêts divergents et conflictuels. On assiste ainsi à l'apparition des conflits entre sous-groupes (tribaux, régionaux, politiques, religieux ou philosophiques).

Le pays semble être le champ de bataille de différents groupes d'intérêts à tous les niveaux. Il en ressort qu'une promotion ou un positionnement est le fait d'une influence de tel réseau ou groupe qui doit en tirer les dividendes à son avantage, au détriment des autres groupes d'intérêt et de l'État, ainsi que de l'éthique et du mérite (critère 49). On peut citer notamment : (i) les corporations, qui se disputent les postes administratifs ; (ii) les communautés (tribus, clans, groupes religieux ou linguistiques, etc.) qui se disputent les postes, alimentés par des pressions multiples venant de leur base et des besoins de positionnement politique et de leadership ; (iii) les conflits d'âge, opposant les jeunes qui se sentent oubliés, voire sacrifiés face aux aînés qui ne se décident pas à lâcher les postes de pouvoir et à faire de l'espace; (iv) le combat de

genre où les femmes revendiquent plus de place en politique, ainsi que dans l'administration et dans les structures privées et le monde des affaires et ; (v) les groupes philosophiques, religieux, ésotériques, mystérieux et influents qui constituent de véritables lobbies et tendent à s'imposer pour les postes de pouvoir politiques ou économiques et tiennent à se pérenniser par une cooptation et un recrutement de la jeune élite technico-administrative.

Ces batailles relativisent l'importance des aptitudes techniques dans la dévolution des postes de pouvoir politique, administratifs ou socio-économiques, aggravant les faiblesses de l'administration et la porosité qui frappe ses ressources, et faisant le lit d'une corruption généralisée et le déni de compétence.

Notre opinion sur la transparence, obligation de rendre compte et corruption dans le secteur public

Le Cameroun accuse un retard certain dans les domaines de la transparence et la gouvernance par le fait de la corruption dans le secteur public. Ce qui pèse sur la performance globale de l'économie nationale. Ce retard est un facteur de perte de ressources publiques qui pourraient être utilisées de manière efficiente au profit des programmes de développement.

Pour l'atteinte des objectifs inscrits dans le programme FEC, les pouvoirs publics devraient se ressaisir, et se donner les moyens institutionnels et humains pour mieux organiser l'action d'intervention des politiques publiques. Une rationalisation de l'architecture gouvernementale et une application simple et rigoureuse de la gestion basée sur les résultats intégrant le temps : avec pour leitmotiv : A échéance due, considérer qu'un résultat non atteint est un échec. Il n'y a pas de honte à cela, mais en tirer les conséquences et ajuster les déterminants. Ce n'est pas le faire qui est grave.

D'autres pays ont relevé ce défi et en sont aujourd'hui à des niveaux de performance économique et sociale appréciables. Le Cameroun peut y parvenir. Il suffit d'y croire. Notre manière à nous d'y croire, c'est de contribuer à cette réflexion./-

Annexe : Récapitulatif des notations par critère depuis 2011

		2011	2012	2013	2014	2015	2016-2017
	Note globale	3,62	3,73	3,87	3,97	3,96	3,705
A	Gestion économique	4,17	4,67	4,44	4,71	4,72	4
1	Gestion macroéconomique	4,17	4,67	4,83	4,92	5,00	4,33
G1	Les objectifs des politiques monétaires et de taux de change en matière de stabilisation des prix sont-ils clairement définis ?	4,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,00
G2	Les politiques de demande globale sont-elles axées sur le maintien de l'équilibre extérieur à court et moyen termes (dans le contexte extérieur et prévisible actuel) ?	3,50	3,50	4,00	3,80	4,00	3,50
G3	Les politiques mises en place permettent-elles d'éviter l'éviction de l'investissement privé ?	4,50	5,00	5,00	5,50	5,50	4,50
2	Politique budgétaire	4,33	4,83	4,33	4,70	4,67	4,00
G4	Dans quelle mesure le solde primaire est géré de manière à garantir la variabilité des finances publiques ?	4,50	5,00	4,00	5,00	5,00	4,00
G5	Dans quelle mesure les dépenses publiques et/ou les recettes publiques peuvent être ajustées pour absorber les chocs, le cas échéant ?	4,00	4,50	4,00	4,50	5,00	4,00
G6	Dans quelle mesure la fourniture de biens publics y compris les infrastructures, est compatible avec la croissance à moyen terme ?	4,50	5,00	5,00	4,50	4,00	4,00
3	Politique de la dette	4,00	4,50	4,17	4,50	4,50	3,67
G7	Dans quelle mesure la stratégie de gestion de la dette contribue à réduire au minimum les risques budgétaires et à promouvoir la soutenabilité de la dette à long terme ?	4,00	4,50	4,50	4,50	4,00	4,00
G8	Dans quelle mesure la dette extérieure et intérieure est contractée dans le but d'atteindre et/ou de maintenir un niveau soutenable de la dette ?	4,00	5,00	4,00	5,00	5,00	3,00
G9	Le degré de coordination entre la gestion de la dette et les autres politiques macroéconomiques.	4,00	4,00	4,00	4,00	4,50	4,00
B	Politique structurelle	3,5	3,83	4,17	4,38	4,17	4,11
4	Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale et de la promotion du commerce	3,83	4,50	5,00	5,17	4,83	4,67
G10	Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale.	5,00	5,00	5,5	5,5	5,00	5,00

G11	Promotion du commerce.	3,00	4,50	5,00	5,00	5,00	4,00
		2011	2012	2013	2014	2015	2016-2017
G12	Les douanes et la facilitation du commerce, y compris la lutte contre la corruption au sein des services de douanes, la gestion des risques, le traitement rapide du paiement des droits de douanes et des remboursements, et la transparence.	3,50	4,00	4,50	5,00	4,50	5,00
5	Secteur financier	3,00	3,50	3,83	4,17	4,17	4,17
G13	La stabilité financière.	3,00	3,50	4,00	4,50	4,50	4,50
G14	L'efficacité et la profondeur du secteur, ainsi que la capacité de mobilisation des ressources.	3,00	3,50	4,00	4,00	4,00	4,00
G15	Evaluer l'accès aux services financiers.	3,00	3,50	3,50	4,00	4,00	4,00
6	Environnement de la réglementation des affaires	3,67	3,50	3,67	3,80	3,50	3,50
G16	La réglementation relative au démarrage et à la fermeture des activités économiques, ainsi qu'à la concurrence.	4,00	3,50	3,50	4,00	4,00	4,00
G17	La réglementation relative aux opérations commerciales et industrielles en cours.	4,00	4,00	4,00	4,00	3,50	3,50
G18	La réglementation du marché des facteurs (main-d'œuvre et terres).	3,00	3,00	3,50	3,50	3,00	3,00
C	Mesures d'inclusion/d'équité sociale	3,57	3,35	3,76	3,83	3,87	3,79
7	Egalité hommes-femmes	4,00	4,00	4,33	4,50	4,50	4,67
G19	Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès aux opportunités de développement du capital humain.	4,50	5,00	5,00	5,00	4,50	5,00
G20	Promouvoir un accès égal pour les hommes et les femmes aux ressources productives et économiques.	3,00	3,00	3,00	3,50	4,00	4,00
G21	Accorder aux hommes et aux femmes un statut égal et la même protection, aux termes de la législation en vigueur.	4,50	4,00	5,00	5,00	5,00	5,00
8	Equité dans l'utilisation des ressources publiques	4,10	3,30	4,00	4,20	4,20	4,10
G22	Evaluation de la conformité des dépenses publiques aux priorités en matière de réduction de la pauvreté.	4,50	4,00	4,50	4,50	4,50	4,00
G23	Mesure dans laquelle une stratégie nationale de développement prévoyant des interventions explicites pour aider les groupes identifiés est adoptée.	5,00	3,50	4,00	4,00	4,50	4,50

G24	Mesures dans laquelle la composition et l'incidence des dépenses publiques font l'objet d'un suivi systématique dont les résultats sont pris en compte dans les décisions subséquentes d'affectation des ressources.	3,50	3,00	3,50	3,50	3,50	3,50
G25	Evaluation de la dimension recouvrement des recettes publiques.	3,50	3,00	4,00	4,50	4,50	4,50
		2011	2012	2013	2014	2015	2016-2017
G26	Alignement des impôts sur les priorités en matière de réduction de la pauvreté.	4,00	3,00	4,00	4,50	4,00	4,00
9	Valorisation des ressources humaines	3,83	3,17	3,67	3,67	3,83	3,83
G27	Les services de santé et de nutrition, y compris la politique de la population et la santé reproductive.	2,50	2,00	2,50	2,00	2,00	3,00
G28	Les programmes d'éducation, de développement de la petite enfance, de formation et d'alphabétisation.	5,00	4,00	5,00	5,00	5,00	4,50
G29	La prévention et le traitement du VIH/SIDA, de la tuberculose et du paludisme.	4,00	3,50	3,50	4,00	4,50	4,00
10	Protection sociale et travail	2,75	2,63	2,63	2,63	2,63	2,50
G30	Les programmes de sécurité sociale, les régimes de pension et les programmes d'épargne pour le troisième âge.	2,50	2,50	2,50	3,00	3,50	3,50
G31	La protection des normes fondamentales du travail.	2,50	2,50	3,00	3,00	2,50	2,50
G32	La réglementation visant à réduire la segmentation et les iniquités sur le marché du travail.	2,50	2,00	1,50	1,00	1,00	1,00
G33	Les programmes actifs ciblant le marché du travail, par exemple les emplois publics ou la formation professionnelle ; les initiatives à base communautaire.	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,00
11	Politique et réglementation de l'environnement	3,17	3,67	4,17	4,17	4,17	3,83
G34	La gestion de la conservation de l'atmosphère de l'eau et des déchets.	3,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,00
G35	La gestion des zones côtières.	3,00	3,00	3,00	3,00	3,50	3,00
G36	La gestion des ressources naturelles.	3,00	3,50	5,00	5,00	4,50	4,50
D	Gouvernance : gestion et institutions du secteur public	3,24	3,06	3,10	2,98	3,10	2,92
12	Droits à la propriété et gouvernance basée sur l'Etat de droit	3,38	3,25	3,38	3,25	3,38	3,13
G37	La base juridique de garantie des droits à la propriété et des droits contractuels.	3,50	3,00	2,50	2,50	3,00	3,00
G38	La prévisibilité, la transparence et l'impartialité des lois affectant l'activité économique, ainsi que l'application de ces lois par le pouvoir judiciaire.	3,00	3,00	3,00	3,00	2,50	2,50

G39	La difficulté à obtenir les licences d'affaire.	4,00	4,00	4,00	4,00	4,50	4,00
G40	La criminalité et la violence, en tant qu'entraves à l'activité économique.	3,00	3,00	4,00	3,50	3,50	3,00
		2011	2012	2013	2014	2015	2016-2017
13	Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,75	3,75	4,13	3,75	3,88	3,50
G41	Il y a un budget détaillé et crédible, lié aux priorités définies dans les politiques, qui sont elles-mêmes liées à la stratégie de réduction de la pauvreté.	4,00	4,00	4,00	4,50	4,50	4,00
G42	Il existe des systèmes efficaces de gestion financière pour s'assurer que les dépenses engagées sont conformes au budget approuvé, que les recettes budgétaires sont recouvrées et que le contrôle budgétaire global est assuré.	4,00	3,50	4,00	3,50	4,00	4,00
G43	Il existe un système de soumission de rapports opportuns et exacts sur le budget, y compris des comptes publics préparés à temps et vérifiés, et des mécanismes efficaces de suivi.	3,50	3,50	4,00	3,00	3,00	3,00
G44	Il existe une répartition claire et équilibrée des dépenses et des recettes entre les différents niveaux de l'appareil gouvernemental.	3,50	4,00	4,50	4,00	4,00	3,00
14	Efficacité de la mobilisation des ressources	3,50	3,25	3,00	3,50	4,25	4,50
G45	La politique fiscale.	3,50	3,50	3,00	3,50	4,00	4,50
G46	L'administration des impôts.	3,50	3,00	3,00	3,50	4,50	4,50
15	Qualité de l'administration publique	2,25	2,13	2,00	1,60	1,50	1,13
G47	La coordination des politiques et la réactivité.	2,00	2,00	2,00	1,50	2,00	1,50
G48	Les prestations de services et l'efficacité opérationnelle.	3,00	2,50	2,50	2,00	1,00	1,00
G49	Le mérite et l'éthique.	1,50	1,50	1,00	1,00	1,00	1,00
G50	L'adéquation de la rémunération et la gestion de la masse salariale.	2,50	2,50	2,50	2,00	2,00	1,00
16	Transparence, obligation de rendre compte et corruption dans le secteur public	3,33	3,00	3,00	2,80	2,50	2,33
G51	L'obligation de l'Exécutif de rendre compte aux institutions chargées du contrôle, et l'obligation des employés du secteur public d'assumer la responsabilité de leur performance.	3,00	3,00	3,00	3,50	3,00	2,50
G52	L'accès de la société civile à l'information sur les affaires publiques.	4,00	4,00	4,00	3,50	3,50	3,50
G53	Accapement du pouvoir de l'Etat par des groupes d'intérêts.	3,00	2,00	2,00	1,50	1,00	1,00

